



La Communauté de Communes
du Massif du Vercors

Conseil communautaire

Du lundi 30 novembre 2015 à 18H00

À la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille quinze, le trente novembre, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSON.

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER, Guy CHARRON, Isabelle COLLAVET, Claude FERRADOU, Thierry GAMOT, Franck GIRARD, Patrick GONDRAND, Jean-Paul GOUTTENOIRE, Thomas GUILLET, André GUILLOT, Michaël KRAEMER, Nicole MATER, Jacques MONTEL, Pascale MORETTI, Françoise ROUGE, Gabriel TATIN et Jean-Paul UZEL.

Étaient excusés : Véronique BEAUDOING, Stéphane FALCO (pouvoir à Jacques MONTEL), Luc MAGNIN (pouvoir à Laurence BORGRAEVE), Véronique RIONDET (pouvoir à Françoise ROUGE) et Catherine SCHULD (pouvoir à Franck GIRARD).

Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance.

17H00 : Présentation de l'observatoire logement

18H00 : CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

2. Avis sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale

Messieurs les Préfets de l'Isère et de la Drôme ont présenté aux commissions départementales de la coopération intercommunale de l'Isère et de la Drôme des projets de schémas départementaux prévoyant la fusion de la Communauté de communes du Pays du Royans, de la Communauté de communes du Vercors et de la Communauté de communes du massif du Vercors (Isère) en une seule communauté de communes. Les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI concernées disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification pour se prononcer.

Depuis plusieurs années, de nombreux élus défendent un rassemblement de quatre intercommunalités, au cœur du Parc naturel régional du Vercors : la Communauté de communes du Vercors (CCV), la Communauté de communes du Pays du Royans (CCPR), la Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV) ainsi que la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI). Ce regroupement constitue un territoire équilibré, entre montagne et piémont, marqué par un caractère rural. S'affranchissant des limites départementales, ce territoire est porteur de sens à l'échelle régionale : en termes géographique et de bassin de vie, entre l'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes et la métropole Grenoble Alpes Métropole mais également en termes de projets structurants avec derrière lui de longues habitudes de travail en commun, tel que le travail engagé pour la réalisation d'un SCOT « Coeur de Vercors » avec une maîtrise d'ouvrage portée par le Parc naturel régional du Vercors.

Le projet de fusion présenté par Messieurs les Préfets est moins ambitieux que ce périmètre puisqu'il rattache, dans une logique de bloc à bloc, l'intégralité des communes de la CCBI au Sud Grésivaudan.

Considérant que cette proposition, sans l'intégration de la CCBI, fait perdre de la cohérence au projet Royans-Vercors. La CCBI constitue le lien indispensable entre les trois EPCI (CCMV, CCV et CCPR).

Considérant que sans ce lien, la fusion des trois EPCI proposée par les Préfets ne pourrait que difficilement trouver un caractère opérationnel. Ainsi, une scission semble préférable pour la CCBI, certaines communes étant naturellement tournées vers le Royans-Vercors et d'autres vers le Sud Grésivaudan ; cette situation s'exprimant dans une logique de bassin de vie. Considérant que les communes de Pont-en-Royans, Chatelus et Rencurel, communes de la CCBI incluses dans le bassin de vie de Saint-Jean-en-Royans, ont clairement exprimé leur souhait d'intégrer la nouvelle intercommunalité Royans-Vercors. Considérant que la CDCI de la Drôme, a quant à elle, à l'unanimité, émis un avis défavorable au projet de fusion des trois EPCI et a expressément conditionné son aval à l'intégration à minima des communes de la CCBI en ayant fait la demande. Considérant qu'au regard des dispositions définies par la loi NOTRe, la Communauté de communes du massif du Vercors,

comptant plus de 11 500 habitants, se situe largement au dessus du seuil de 5 000 habitants fixé pour les intercommunalités de montagne, ce qui lui permettrait de demander une dérogation et de maintenir son périmètre actuel.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- formuler un avis défavorable à la fusion des trois seuls EPCI : CCV, CCMV et CCPR,
- demander au Président de la CCMV de présenter un amendement lors de la prochaine CDCI prévoyant un rassemblement plus ambitieux, d'une intercommunalité « Coeur de Vercors » forte et respectueuse de son territoire et de ses habitants, incluant à minima, outre la CCV, la CCMV et la CCPR, les trois communes de la CCBI qui en ont fait la demande (Pont-en-Royans, Rencurel et Chatelus) et toutes celles incluses dans le bassin de vie Royans-Vercors qui en feraient la demande,
- préciser que dans le cas où cet amendement ne pourrait pas aboutir, le territoire de la CCMV demandera à bénéficier de la dérogation de la loi NOTRe et propose que le projet de fusion soit traduit dans une orientation en lieu et place de la prescription pour permettre une démarche en deux temps :
 - d'abord une fusion CCV et CCPR pour qu'ils bénéficient eux aussi de la dérogation de la loi Notre,
 - puis, dans un deuxième temps, le regroupement avec la CCMV,
- préciser que le projet de fusion devra être assorti d'un protocole d'accord entre les collectivités concernées.

Après la lecture du projet de délibération préparé en accord avec les maires de la CCMV et les élus des Communautés de communes du Vercors et du Pays du Royans, Pierre BUISSON rappelle que les communes et la CCMV doivent donner leur avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Isère avant le 10 décembre. A défaut, leur avis est réputé favorable.

Il rappelle également qu'une réunion de chacune des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) de la Drôme et de l'Isère ont eu lieu pour donner un avis sur le SDCI du département voisin. La CDCI de la Drôme a émis un avis défavorable à l'unanimité et la CDCI de l'Isère a également émis un avis défavorable sur le SDCI de la Drôme.

Il explique ensuite que la prochaine CDCI de l'Isère aura lieu en mars 2016 et qu'à cette occasion, il pourra présenter un ou plusieurs amendements au Schéma du Préfet. Le projet de fusion nous concernant étant à cheval sur l'Isère et la Drôme ; la même démarche devra être faite auprès de la CDCI de la Drôme.

A la demande de Chantal CARLIOZ, il rappelle que les conclusions de la réunion du 5 novembre avec les représentants de la CCV, CCPR et CCMV ont été reprises dans le projet de délibération présenté.

Chantal CARLIOZ précise ce qui a été acté ce jour-là et repris dans le compte-rendu : si la solution 1 du regroupement incluant les communes du haut de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) ne peut pas se faire, il y aurait accord pour défendre la solution 2 qui consisterait à demander une orientation en lieu et place de la prescription et que la nouvelle intercommunalité se ferait alors en deux temps.

A une question de Thierry GAMOT, Pierre BUISSON explique que le Préfet a la possibilité mais ne s'est pas engagé à soutenir un amendement qui proposerait un regroupement de la CCMV, CCV, CCPR et des communes du haut de la CCBI qui en feraient la demande. La position du Préfet est que ce regroupement ne pourra se faire qu'à partir du 1^{er} janvier 2018 après l'accord de la communauté de communes qu'elles souhaitent intégrer.

Thierry GAMOT regrette que cette solution ne soit pas soutenue par la Préfecture dans la mesure où elle met tout le monde d'accord.

Chantal CARLIOZ regrette que le Préfet ait accepté que la CCBI aille avec le Sud Grésivaudan alors que les premières réunions sur le projet de fusion Vercors regroupaient la CCV, CCPR, CCMV et CCBI et qu'elles se sont tenues à l'initiative de la CCBI. Pierre BUISSON explique que le Sud Grésivaudan a fait des propositions en vue d'un regroupement des six intercommunalités (CCV, CCPR, CCMV, CCBI, communautés de communes du Pays de Saint Marcellin et de Chambaran Vinay Vercors).

Chantal CARLIOZ estime que ce scénario mérite d'être examiné.

Jean-Paul GOUTTENOIRE pense qu'un tel regroupement aurait du sens.

Pierre BUISSON explique que pour la CCPR, si la fusion ne peut pas se faire avec la CCV et la CCMV, elle demandera à intégrer le Sud Grésivaudan.

Jean-Paul GOUTTENOIRE souligne que le nouveau programme LEADER est à cette échelle.

Franck GIRARD dit qu'il ne partage pas cette position ; il estime que le territoire de la CCMV n'a que peu de points communs avec le Sud Grésivaudan.

Jean-Paul GOUTTENOIRE pense qu'un regroupement avec le Sud Grésivaudan nous donnerait du poids pour peser face aux métropoles.

Chantal CARLIOZ estime qu'il faut du temps pour étudier ce scénario et qu'il est d'autant plus important de demander à bénéficier de la dérogation loi NOTRe.

La discussion se poursuit ensuite sur le projet de délibération.

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande à ce que l'économie touristique du territoire qui n'est pas uniquement rural, soit affirmée. Concernant la formulation de la délibération, Pierre Buisson explique qu'il convient aujourd'hui que le conseil donne son avis sur les projets de SDCI de la Drôme et de l'Isère. Les propositions d'amendements à soumettre à la CDCI n'interviendront qu'en mars 2016.

Chantal CARLIOZ rappelle ensuite qu'il est urgent de réfléchir à la future gouvernance.

Pierre BUISSON estime que c'est un point important en particulier si une réflexion s'engage avec le Sud Grésivaudan.

Thierry GAMOT pense que le poids relatif de la CCMV risque d'être faible au sein d'une si grande intercommunalité et qu'il existe peu de points communs entre ces territoires, notamment dans le domaine de l'attractivité touristique.

Chantal CARLIOZ ajoute qu'il est urgent d'attendre, qu'il faut prendre le temps de faire des études pour trouver le bon périmètre.

Gabriel TATIN demande si le fait de se mettre dans une position d'attente ne nous fait pas prendre le risque que le Préfet tranche pour nous.

Pierre BUISSON répond que pour éviter ce risque le territoire doit montrer sa volonté de se regrouper à terme. Il ajoute que le Préfet serait favorable à un amendement dans lequel nous demanderions que sa prescription soit transformée en orientation.

Revenant sur la question du changement d'avis de la CCBI, Chantal CARLIOZ estime que la position des élus de la CCMV aujourd'hui n'est que la traduction de ce problème à la base.

Pierre BUISSON confirme que c'est la raison pour laquelle les élus de la CCMV demandent aujourd'hui un périmètre plus cohérent que dans le SDCI dans lequel le Préfet a accepté que la CCBI aille au Sud Grésivaudan.

Jacques MONTEL explique pour sa part que le conseil municipal d'Engins a une position différente de celle du Conseil communautaire et que les débats doivent se poursuivre dans la commune.

Pierre BUISSON rappelle ce qui a été convenu : que la CCMV et toutes les communes délibèrent en termes identiques avant le 10 décembre.

La proposition de délibération à laquelle est ajoutée la mention d'économie spécifique sur notre territoire est approuvée à l'unanimité.

3. Prise de compétence : Gestion des Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Le secteur de la petite enfance regroupe l'ensemble des services offerts au public des enfants âgés de 0 à 6 ans. En premier lieu, les structures de petite enfance ou les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), communément appelées crèches ou haltes garderies, sont concernées.

Peuvent également entrer dans ce champ de compétence les Relais des assistantes maternelles (RAM), les services périscolaires ou accueils de loisirs de 3-6 ans, les lieux et actions dédiés à la parentalité, les ludothèques et les Maisons d'assistantes maternelles.

A l'échelle de notre territoire, associations, communes et intercommunalité portent ces différents services, ce qui contribue certes, au dynamisme et à la richesse des actions mais en complexifie également la compréhension et la cohérence en termes de qualité de service et d'approche éducative. Ainsi, jusqu'à présent, l'intercommunalité est compétente pour le portage des actions et services liés à la petite enfance, que sont le RAM, la ludothèque « Jeux M'amuse » et la mission de coordination. En parallèle, associations et communes gèrent les structures de petite enfance EAJE et les accueils de loisirs/accueils périscolaires.

Dans le cadre de ce transfert, les structures concernées sont les cinq établissements d'accueil du jeune enfant du territoire :

- la Maison des Oursons de Villard de Lans, (gestion communale),
- les Diablotins de St Nizier du Moucherotte (gestion associative),
- les 3 Pommes de Corrençon en Vercors (gestion associative),
- les Boutchoux d'Autrans Méaudre (gestion associative),
- les 3 Ptit's Tours de Lans en Vercors (gestion associative).

L'enjeu de ce transfert réside dans la réflexion et la construction d'un projet éducatif territorial. Ce travail devra être mené avec tous les partenaires pour proposer une offre équitable et harmoniser les pratiques sur tout le territoire. L'idée n'est cependant pas de gommer les spécificités des structures mais plutôt de définir ensemble des valeurs communes. Chaque structure, en fonction de son environnement, de ses envies et opportunités, conservera un projet pédagogique qui lui sera propre. L'intérêt de ce travail est également de parvenir à convaincre, définir et mettre en œuvre un certain nombre de processus de mutualisation entre l'ensemble des structures du territoire, afin de maîtriser les coûts. L'enjeu final du transfert de la compétence et des mutualisations est ainsi l'évolution vers davantage d'équité et de cohérence éducative sur le territoire.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de modifier les statuts de la CCMV afin d'inclure cette nouvelle compétence à l'article 4.2-Compétences optionnelles obligatoires du chef de la loi, alinéa 2-En matière de politique du logement et du cadre de vie, de la manière suivante :

« La compétence s'exerce au travers :

- des actions petite enfance-enfance-jeunesse liées aux Contrats conclus avec la Caisse d'allocations familiales, la Direction départementale de la cohésion sociale, ou tout autre organisme susceptible d'apporter un appui financier ou technique dans les domaines de l'enfance ou de la jeunesse,

- de la gestion des services, actions et équipements suivants :

- le Relais Assistantes Maternelles (RAM) « Petit Patapam »,

- la ludothèque « Jeux M'amuse »,
- les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire,
- l'accueil de Loisirs « Activ'ados »,
- les actions de proximité à destination des jeunes, développées dans l'ensemble des sept communes du territoire,
- le Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ),

- des actions relevant de la seule initiative de la Communauté de communes du massif du Vercors, à la condition que ces actions s'adressent aux enfants et aux jeunes de l'ensemble des communes du territoire et à l'exclusion des actions de proximité menées par celles ci. »

Michaël KRAEMER explique que cette prise de compétence va permettre à la CCMV de mener une politique petite enfance harmonisée sur le territoire tout en respectant les spécificités de chacun. De plus, avec cette prise de compétence, la CCMV est en capacité de mener son action de manière cohérente sur le territoire pour les jeunes de 0 à 25 ans.

A une question de Serge CHALIER, Pierre BUISSON explique que les choix de modalités de transfert et d'évaluation des charges à transférer en lien avec cette prise de compétence relèvent de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges).

Pierre BUISSON souhaite qu'on précise le caractère permanent des EAJE transférés dans la mesure où la CCMV n'a pas vocation à porter des actions d'accueil uniquement touristique.

A une question de Jean-Paul GOUTTENOIRE, Pierre BUISSON propose de faire référence dans les statuts aux établissements permanents existants à la date du transfert de compétence.

Chantal CARLIOZ souhaite savoir si le risque de devoir harmoniser les statuts des différents établissements a été étudié.

Franck GIRARD explique que le risque se situe plutôt dans le fait que les situations des établissements sont très disparates et que la demande soit d'harmoniser l'ensemble sur le maximum.

Pierre Buisson rappelle que les tarifs fixés en accord avec la CAF sont déjà identiques sur le territoire.

Michaël KRAEMER ajoute que les financements de la CAF apportés aux établissements répondent aux mêmes critères et apportent donc déjà une forme d'harmonisation qu'on retrouve dans des projets éducatifs assez semblables.

Hubert ARNAUD estime toutefois qu'avec le temps, il faudra harmoniser les pratiques pour avoir des coûts comparables à terme.

Franck GIRARD et Pierre BUISSON rappellent l'important travail mené par les bénévoles des associations et la nécessité de les informer régulièrement pour préserver cette dynamique.

La modification des statuts est approuvée avec la rédaction suivante : « la compétence s'exerce au travers d'actions de petite enfance/enfance-jeunesse liées aux contrats conclus avec la Caisse d'allocations familiales, la Direction départementale de la cohésion sociale ou tout autre organisme susceptible d'apporter un appui financier ou technique dans les domaines de l'enfance ou de la jeunesse, de la gestion des services, des actions et des équipements suivants : le Relais Assistantes Maternelles (RAM) « Petit Patapam », la ludothèque « Jeux M'amuse », les Établissements permanents d'accueil du jeune enfant du territoire existants à la date du transfert, l'accueil de Loisirs « Activ'ados », les actions de proximité à destination des jeunes, développées dans l'ensemble des sept communes du territoire et le Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ), des actions relevant de la seule initiative de la Communauté de communes du massif du Vercors, à la condition que ces actions s'adressent aux enfants et aux jeunes de l'ensemble des communes du territoire et à l'exclusion des actions de proximité menées par celles ci ».

4. Présentation du projet de schéma de mutualisation des services

La loi de Réforme des collectivités territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

La CCMV a engagé cette démarche en 2014 et les groupes de travail respectifs ont pu, grâce aux pistes de réflexions dégagées lors des rencontres avec chaque commune, proposer des actions concrètes de mise en œuvre. Ce travail collaboratif a été mené en concertation avec l'ensemble des communes, des élus et techniciens concernés. Il en résulte un rapport retraçant le diagnostic effectué sur le territoire, la définition des actions par priorité, l'élaboration, le pilotage et la mise en œuvre des mutualisations.

Ce rapport présenté au Conseil communautaire sera ensuite proposé pour avis aux conseils municipaux. La CCMV souhaitant un maximum de travail concerté, ce rapport sera proposé à l'adoption par le Conseil communautaire après prise en compte des retours des communes.

L'évaluation lors des prochains débats d'orientations budgétaires donnera ensuite la possibilité de définir annuellement les axes de travail et la progression de la mutualisation du bloc communal en fonction des actualités législatives et locales.

Ce point est reporté à un prochain Conseil communautaire.

5. Proposition de création d'un service commun informatique et urbanisme

Dans le cadre du schéma de mutualisation, des propositions ont été travaillées par le comité technique et validées en comité de pilotage en vue de :

- la création d'un service commun informatique intégrant un agent de la commune de Villard qui pourrait être opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2016,

- la création d'un service commun urbanisme permettant de formaliser et de renforcer en termes de missions le service déjà existant.

Chacun de ces services a fait l'objet d'un travail approfondi qui a permis de définir les périmètres d'intervention, la définition des missions, le mode d'organisation et les bases de facturation.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la création d'un service commun informatique et d'un service commun urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2016, dont les modalités de fonctionnement seront définies dans une convention à établir avec les communes concernées.

Les deux services communs informatique et urbanisme sont approuvés à l'unanimité.

6. Proposition de création d'un Service attractivité et développement au sein de la CCMV et proposition de missions pour ce service

Suite à l'adoption de la Fiscalité professionnelle unique (FPU) en décembre 2014, un travail de réflexion a été engagé dans le cadre des commissions économie et tourisme autour des nouvelles compétences de la CCMV, en lien avec les problématiques d'aménagement et le PLUi en pleine construction. Il ressort que dans le contexte actuel un enjeu majeur pour le territoire consiste à définir et mettre en œuvre une stratégie transversale d'attractivité et de développement qui doit être co-construite avec les socio-professionnels.

Les propositions de la commission économie préparées en lien avec les travaux de la commission tourisme, ont été présentées en séance pour définir :

- le cadre de l'intervention économique de la CCMV,

- les missions d'un Service attractivité et développement à structurer au sein de la CCMV pour mettre en œuvre cette stratégie et accompagner les acteurs du territoire.

Thierry GAMOT explique que tout l'intérêt d'un tel service réside dans la manière transversale de traiter les questions liées à l'économie, au tourisme, à l'aménagement, à l'agriculture, à la forêt...

Le service interviendra selon quatre grands axes :

1- définir et mettre en œuvre une stratégie économique du territoire,

2- attirer les entreprises et les porteurs de projets et développer la clientèle,

3- accompagnement individualisé : accueillir les entreprises et accompagner les porteurs de projets,

4- mobilisation collective : susciter et animer le faire ensemble et co-construire l'économie locale.

La première mission à mener au sein du service sera d'écrire la stratégie.

Thierry GAMOT ajoute que les questions de stratégie, de marque et d'attractivité ne se conçoivent pas de la même manière selon le périmètre du territoire. Il propose de faire valider le principe d'un service portant ces missions au sein de l'intercommunalité et si cette proposition est validée, une nouvelle proposition détaillée sera préparée après le mois de mars, une fois la question des périmètres tranchée.

Chantal CARLIOZ explique que la démarche a du sens. Le Conseil départemental a engagé une réflexion transversale sur l'attractivité également. Elle souhaite savoir comment ce service va se mettre en place et notamment tant que la réflexion sur l'organisation touristique du territoire n'a pas abouti.

Thierry GAMOT explique que dans le contexte économique actuel, la CCMV doit se structurer pour répondre aux attentes des entreprises.

Pierre BUISSON propose d'acter le principe de création d'un service attractivité et développement à la CCMV avec les moyens dont elle dispose pour être en mesure de mener son action plus efficacement.

Thierry GAMOT estime qu'il faudra également définir la gouvernance associée à ce service.

Pierre BUISSON rappelle que le conseil s'était déjà prononcé en faveur d'un renfort des moyens pour l'économie du territoire suite à l'adoption de la FPU et la prise de compétence zones d'activités économiques (ZAE).

Serge CHALIER estime qu'il est important que la CCMV puisse monter en charge sur l'économie notamment au regard de la dynamique des ZAE qu'il faut accompagner.

Pierre BUISSON rappelle qu'en prenant la compétence ZAE, la CCMV s'est engagée en faveur de l'économie. Il est important aujourd'hui que la CCMV se structure en conséquence.

La création d'un service attractivité et développement à la CCMV est actée. Une gouvernance, une feuille de route et une organisation seront ensuite proposées et mises en place.

7. Engagement de la maîtrise d'ouvrage de la CCMV dans le cadre du programme POIA 2

Dans le cadre du programme POIA 2 qui est en cours de finalisation à l'échelle de l'Espace valléen animé par le PNRV, cinq actions sont inscrites en maîtrise d'ouvrage de la CCMV.

Pour répondre aux exigences de ce programme, il est proposé au Conseil communautaire de s'engager à porter la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes (décrites en détail dans les fiches actions jointes en annexe) durant la première moitié du programme, soit de 2016 à 2018 :

- ViaVercors : liaison Lans en Vercors - Engins,

- adaptation et modernisation des lieux d'accueil et d'information des visiteurs,

- sentiers des crêtes 4 Montagnes,

- mise en adéquation de l'offre et de la demande concernant l'hébergement touristique : réchauffement des lits froids,

- emploi et saisonnalité : déprécarisation des emplois saisonniers dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration et l'animation,
- étude pré-opérationnelle pour une réorganisation touristique des 4 Montagnes intégrée au sein du territoire Vercors. Chantal CARLIOZ explique que la candidature de l'espace valléen porté par le PNRV a été classée en catégorie A, soit validée en l'état. Le programme d'actions doit être déposé avant fin décembre pour une décision courant mars.

Elle rappelle que les principaux points centraux de la candidature sont la cohérence entre le 1^{er} programme POIA et le POIA 2, les objectifs liés à la diversification touristique, la mobilité et la recherche d'une gouvernance avec des objectifs clairs.

L'engagement de la CCMV à porter la maîtrise d'ouvrage des actions inscrites dans le POIA 2 est approuvé.

8. Convention Inspiration Vercors avec le PNRV pour 2015

En juin 2011, dans le cadre du POIA, le PNRV a lancé une étude de positionnement qui a donné lieu à un engagement par convention des communautés de communes qui souhaitent s'inscrire dans la démarche et de Vercors Tourisme pour travailler ensemble à la mise en cohérence des actions de promotion touristique sur le territoire.

A partir de 2012, un collectif a été constitué autour de la démarche « Inspiration Vercors » animé par le PNRV et à travers une convention pluriannuelle permettant de mobiliser des financements dans le cadre du programme européen POIA.

En novembre 2014, le Comité de pilotage d'Inspiration Vercors a acté :

- la poursuite de la démarche pour la période 2015-2017,
- le budget 2015,
- le renouvellement des conventions de partenariat pour l'année 2015 compte-tenu du manque de visibilité actuel du périmètre des EPCI en pleine redéfinition,
- une proposition d'organisation pour 2015-2017.

Pierre BUISSON explique qu'une rencontre demandée de longue date entre les élus de la CCMV, les élus du PNRV et Vercors Tourisme a enfin pu avoir lieu fin octobre. Il souligne le fait que Vercors Tourisme doit actuellement jongler entre les actions menées pour les 4 montagnes et celles menées pour Inspiration Vercors. Il ajoute que la CCMV doit affirmer plus fermement sa position pour que la convention 2016 prenne mieux en compte la situation des 4 montagnes.

Michaël KRAEMER explique également que certaines communautés de communes se posent encore la question de leur engagement dans Inspiration Vercors pour 2016 et les années suivantes.

Pierre BUISSON ajoute que les élus de la CCMV ont demandé au PNRV que les communautés de communes s'engagent dans la durée et qu'une étude, prévue dans le POIA 2 et portée par le PNRV, définisse une structure et un modèle économique à même de porter Inspiration Vercors à moyen terme.

Chantal CARLIOZ estime que la question de la gouvernance doit être mieux définie. D'autre part, elle souligne le fait que la CCMV paye doublement pour Inspiration Vercors.

Pierre BUISSON rappelle qu'un projet de plate-forme de marque a été présenté au dernier comité de pilotage Inspiration Vercors et que les élus de la CCMV ont eu du mal à expliquer la nécessité de partager les éléments de la marque avec les socio-professionnels et de prendre en compte tous les champs de l'économie.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat au titre de l'année 2015 qui pourra être révisée par voie d'avenant pour la période 2016-2017 et qui prévoit une participation annuelle de la CCMV d'un montant de 20 900 € avec la réserve suivante : que l'outil web au service d'Inspiration Vercors soit rapidement réorganisé afin que le territoire de la CCMV puisse disposer d'un site internet touristique en propre sur lequel les actions de promotion menées par Vercors Tourisme à l'échelle des 4 Montagnes puisse pointer.

La convention Inspiration Vercors avec le Parc naturel régional du Vercors pour l'année 2015 est approuvée avec la réserve énoncée.

9. Désignation de représentants (un membre titulaire et un membre suppléant) au comité de programmation du nouveau LEADER Sud Grésivaudan Royans Vercors « Terre d'échos »

Pierre BUISSON et Chantal CARLIOZ avaient été désignés en juillet 2014 comme les représentants de la CCMV au sein du Comité de pilotage du programme LEADER. Le programme entrant dans sa phase active, un comité de programmation a été mis en place le 12 novembre dernier.

Il convient de désigner les représentants, un titulaire et un suppléant au sein du comité de programmation du Leader Sud Grésivaudan Royans Vercors.

Monsieur Pierre BUISSON est désigné comme délégué titulaire au comité de programmation du nouveau LEADER et Madame Chantal CARLIOZ comme déléguée suppléante.

10. Demande de subvention pour l'animation du Comité Local d'Installation - Transmission des 4 Montagnes

Depuis 2012, le Comité local d'installation - Transmission des 4 Montagnes (CLI) agit pour le maintien d'une agriculture dynamique sur le territoire. A la demande des acteurs agricoles locaux, la CCMV a repris le pilotage et l'animation du CLI depuis début juin 2015.

Pour la période de novembre 2015 à juin 2017, l'animation et le pilotage du CLI - Transmission des 4 Montagnes représente une dépense de fonctionnement à hauteur de 5 724 € répartis comme suit :

DEPENSES RELATIVES A L'ANIMATION	
Frais de salaires de l'animateur du CLI	4 383.16 €
Frais de secrétariat - encadrement	572.57 €
Frais généraux	1 101.88 €
27 jours d'animation et de pilotage du CLI	6 057.61 €

La Communauté de communes peut demander une subvention à hauteur de 50 % à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du PSADER du Parc du Vercors.

Il est proposé au Conseil communautaire d'accepter le plan de financement prévisionnel calculé sur un montant total de 6057,60 € qui prévoit une subvention du Conseil Régional Rhône-Alpes au titre du PSADER du Vercors de 50 %, soit 3028,80€, la Communauté de communes contribuant au financement à hauteur de 50 %, soit 3 028,80 €.

Thomas GUILLET rappelle la dynamique intéressante qui a pu se mettre en place au sein du CLI avec l'animation apportée par la CCMV ; tous les acteurs se retrouvant autour de la table.

Il souligne l'importance de Vercors Lait, en pleine expansion, comme acteur central du territoire. Il estime qu'il faut mieux valoriser et communiquer auprès des offices de tourisme pour faire connaître cet atout du territoire.

Thierry GAMOT ajoute que Vercors Lait est un élément fort d'attractivité.

A une question de Serge CHALIER, Pierre BUISSON propose qu'une fois le fonctionnement du CLI bien défini, des conventions pourront être établies entre les différents partenaires pour garantir les moyens apportés.

La demande de subvention pour l'animation du Comité local d'installation - transmission des 4 Montagnes est approuvée.

11. Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire en 2016/2017

Les actions de la Charte forestière de territoire 2013-2017 seront poursuivies en 2016 grâce au travail d'animation de la Charte, notamment : la poursuite du suivi forêt-gibier (OGFH) initié en 2015, les actions de sensibilisation sur la forêt et la filière bois, la reprise en régie du hangar à plaquettes forestières et le développement de la production du bois énergie local. L'animation de la Charte forestière comporte également un volet de suivi-évaluation continu suivant l'outil développé par la Fédération nationale des communes forestières.

Le programme PSADER Vercors porté par le PNRV a été prolongé jusque fin février 2016 et une enveloppe résiduelle reste à disposition pour financer une partie de l'animation de la charte forestière pour le début 2017. Le Conseil départemental de l'Isère, peut également être sollicité dans le cadre de sa politique sur la forêt et la filière bois pour 2016.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver :

- le plan de financement prévisionnel 2016 calculé sur un montant total de 27 595,75 € qui prévoit une subvention du Conseil départemental de l'Isère de 36 %, soit 10 000 € et du Conseil régional Rhône-Alpes au titre du PSADER du Vercors de 16 %, soit 4 415,32 €, la Communauté de communes contribuant au financement à hauteur de 48 %, soit 13 180,43 €,
- le plan de financement prévisionnel 2017 calculé sur soixante quinze jours d'animation de la charte forestière qui compte cent vingt trois jours au total, pour un montant de 16 826,68 € qui prévoit une subvention de la Région Rhône Alpes au titre du PSADER du Vercors de 16 % soit 2 692,26 €, la Communauté de communes contribuant au financement à hauteur de 84 % soit 14 134,42 €.

La demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire pour 2016/2017 est approuvée.

12. Demande de subvention pour la mise à jour annuelle de l'observatoire agricole

La CCMV a souhaité mettre en place un observatoire agricole afin de suivre dans le temps l'évolution de l'agriculture du plateau. L'observatoire permet notamment de :

- faire face aux enjeux de la production laitière sur le plateau (âge des exploitants..) et donner des outils de suivi et d'anticipation au CLI,
- faire le lien entre agriculture et urbanisme,
- disposer d'un outil de suivi de la situation des sièges d'exploitation (enclavement, contraintes...) et des parcelles stratégiques,
- encourager les synergies entre économie touristique et économie agricole,
- aborder les stratégies d'activités,
- intégrer la dimension pastorale.

Afin d'être le plus complet et le plus efficace possible, cet outil doit être mis à jour annuellement pour certains des indicateurs retenus : évolution de la proportion d'exploitations pratiquant l'élevage, évolution des surfaces déclarées à la PAC et de leur utilisation, évolution des exploitations en agriculture biologique, nombre d'exploitation en AOC, nombre d'installations/transmission, etc.

La mise à jour de l'observatoire agricole va permettre d'être un outil pertinent du CLI mais également d'être un outil de

décision sur des actions en lien avec l'économie, l'aménagement du territoire, le tourisme et de traiter les sujets agricoles de manière transversale. Cette actualisation a été prévue dans la convention de mise en place d'un observatoire agricole signée le 21 mars 2014 entre la CCMV et la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

La Communauté de communes peut demander une subvention à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du PSADER du Parc du Vercors.

Il est proposé au Conseil communautaire d'accepter le plan de financement prévisionnel calculé sur un montant total de 4 000 € qui prévoit une subvention du Conseil régional Rhône-Alpes au titre du PSADER du Vercors de 40 %, soit 1 600 €, la Communauté de communes contribuant au financement à hauteur de 60 %, soit 2 400 €.

La demande de subvention pour la mise à jour annuelle de l'observatoire agricole est approuvée.

13. Demande de modification de la subvention pour le projet « Mise en œuvre d'un suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique sur le Vercors 4 Montagnes » (année 1 et 2) et demande de subvention pour l'année 3

La Communauté de communes a souhaité porter un suivi de l'équilibre forêt-gibier, en lien avec ses partenaires dans le cadre de la charte forestière du territoire. Ce suivi a fait l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Régional Rhône Alpes dans le cadre du PSADER et a obtenu un avis favorable auprès de sa commission permanente du 18 septembre pour les deux premières années de suivi (2015 et 2016).

L'ONCFS apporte une aide importante au démarrage du dispositif en apportant son appui pendant trois ans à la mise en place, aux premiers traitements et analyses.

Il convient d'intégrer au budget prévisionnel de cette action, le coût de l'accompagnement de l'ONCFS d'un montant de 3100€ pour la période 2015-2016 et de modifier en conséquence la demande de financement auprès de la Région Rhône Alpes et de solliciter une subvention supplémentaire pour cette même action qui se poursuivra en année 3 (2017).

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver :

- la modification de la demande de subvention faite auprès du Conseil régional dans le cadre du PSADER du Vercors, dont le plan de financement prévisionnel pour les deux premières années est de 26 144 € TTC et qui prévoit une subvention à hauteur de 20 915,20 € du Conseil régional Rhône-Alpes dans le cadre du PSADER du Vercors, la Communauté de communes contribuant au financement à hauteur de 5 228,80 €,

- la demande de subvention pour la 3^{ème} année du suivi sylvo-cynégétique faite auprès du Conseil régional dans le cadre du PSADER du Vercors dont le plan de financement prévisionnel est de 15 632 € TTC et qui prévoit une subvention à hauteur de 12 505 € TTC du Conseil régional de Rhône Alpes dans le cadre du PSADER Vercors, la Communauté de communes contribuant à hauteur de 3 127 €.

La demande de modification de la subvention pour le projet « mise en œuvre d'un suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique sur le Vercors 4 Montagnes » (pour les années 1 et 2) et la demande de subvention pour l'année 3 sont approuvées.

14. Demande de subvention pour l'animation du Plan pastoral territorial pour l'année 2016

La Communauté de communes du massif du Vercors porte le Plan pastoral territorial (PPT) du Vercors 4 Montagnes selon la convention d'objectifs du Plan pastoral territorial du Vercors 4 Montagnes conclue entre le Conseil régional Rhône-Alpes et la CCMV. Il est proposé au Conseil communautaire de demander une subvention pour l'animation du PPT de 3 740 € qui prévoit une aide à hauteur de 60 % du Conseil régional Rhône-Alpes, soit 2 244 €, la CCMV contribuant au financement à hauteur de 40 %, soit un montant de 1 496 €.

La demande de subvention pour l'animation du Plan pastoral territorial pour l'année 2016 est approuvée.

15. Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'une piste forestière à Méaudre

Dans le cadre de son schéma de desserte forestière, la commune de Méaudre compte engager la réalisation d'une piste forestière de 1,1 km dans les gorges du Méaudret à partir du pont des Scouts jusqu'à la combe de l'Ours en limite communale. Une étude de tracé a été confiée à l'Office national des forêts. Cette étude a été rendue en septembre 2015. Pour permettre une meilleure mutualisation des moyens humains et techniques au niveau intercommunal, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de ce projet soit confiée à la Communauté de communes. Cette démarche de mutualisation des moyens apparaît d'autant plus opportune que la CCMV est en train de finaliser le tracé de la ViaVercors entre les communes de Villard de Lans et de Méaudre.

Afin de définir le champ d'intervention de la Communauté de communes en tant que maître d'ouvrage unique pour cette piste forestière, une convention de réalisation a été établie entre la Communauté de communes et la commune de Méaudre. Cette convention prévoit que la commune concède l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la réalisation de la piste forestière à la CCMV ainsi que la réalisation de toutes procédures préalables.

Le conseil municipal de Méaudre a approuvé cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par délibération en date du 29 octobre 2015.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention de réalisation de la piste forestière par laquelle la commune de Méaudre confie la maîtrise d'ouvrage à la CCMV.

La maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCMV pour la réalisation d'une piste forestière dans les gorges du Méaudret est approuvée.

16. Proposition de création du poste d'adjoint au patrimoine et d'adjoint animation

Le tableau des effectifs ne permet pas aujourd'hui de pérenniser le poste d'un agent en poste à la MTR et à la jeunesse. Afin de satisfaire au cadre statutaire tout en privilégiant le statut de l'agent, il est proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet et un poste d'adjoint d'animation à mi temps. L'équilibre sera ajusté avec la suppression de deux autres postes proposée au prochain Conseil après saisine du Comité technique paritaire (CTP).

La proposition de création du poste d'adjoint au patrimoine et d'adjoint à l'animation est approuvée.

17. Marché pour un nouveau site internet de la CCMV et des communes

Suite à un bilan effectué par le comité technique en charge du suivi du portail internet de la CCMV et des communes et validé en comité de pilotage, le renouvellement de ces sites internet avait été inscrit au budget 2015 de la CCMV.

Après établissement d'un cahier des charges concerté avec les communes, un appel d'offres a été lancé. Sept candidats ont répondu et trois ont été retenus pour une audition. La commission « communication et développement numérique » s'est réunie pour en faire le bilan et proposer un choix de candidat au Conseil communautaire.

L'attribution du lot 1. charte graphique et socle technique à l'Atelier 111 et du lot 2. hébergement à Probesys pour le marché du nouveau site internet de la CCMV et des communes est approuvée.

18. Décision modificative : budget ordures ménagères

Le remplacement d'un agent en arrêt maladie a engendré une dépense non prévue et par conséquent un dépassement des crédits budgétaires votés au chapitre 012 (charges de personnel). En contre partie, notre assurance statutaire a procédé à des versements d'indemnités journalières de maladie concernant cet agent et qui n'étaient pas prévues au budget.

Cette recette supplémentaire de 15 000 € permet donc de dégager des crédits et ainsi de les affecter en dépenses au chapitre 012. Le montant proposé des créances irrécouvrables pour l'année 2015 s'élève à 13 762,99 € ; or au budget, à l'article 6541 (créances admises en non valeur) les crédits votés s'élèvent à 13 000 €. Afin de procéder à l'écriture comptable des créances irrécouvrables, il est proposé de virer 1 000 € de l'article 6226 (honoraires) pour alimenter l'article 6541.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative.

La décision modificative concernant le budget des ordures ménagères est approuvée.

19. Échanges fonciers et institution d'une servitude de passage

Dans le cadre de la sécurisation de la ViaVercors en bordure du domaine routier départemental et de sa station de refoulement des eaux usées aux Jarrands, la Communauté de communes a convenu d'un accord d'échange foncier avec M. et Mme BERTRAND, propriétaires des parcelles B-883 et B-886 sur la commune de Villard de Lans.

Par cet échange foncier, la CCMV devient propriétaire de la parcelle B-886, d'une contenance de 27 m², pour élargir un passage piétons existant en bordure de route départementale RD 531.

De plus, une surface de terrain de 213 m², à détacher de la parcelle B-883 et référencée B-883-a, sera cédée gratuitement à la CCMV pour permettre une meilleure exploitation de la station de refoulement des Jarrands.

En contre partie de cet échange foncier, il est accordé à M. et Mme BERTRAND une servitude de passage sur la parcelle B-773 pour desservir la parcelle B-883-b sur laquelle ils projettent de réaliser une nouvelle construction à usage d'habitation. Il convient d'accepter l'acquisition à titre gracieux des parcelles référencées B-886 et B-883-a et d'accorder aux conjoints BERTRAND une servitude de passage sur la parcelle B-773.

Les échanges fonciers et l'institution d'une servitude de passage sont approuvés.

20. Questions diverses



CIMA-POIA 2015-2020	
Espace Valléen Vercors	
Nom de l'action :	Etude pré-opérationnelle pour une réorganisation touristique des 4 montagnes intégrée au sein du territoire Vercors
Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes du Massif du Vercors
Axe stratégique * :	3. Rendre lisible le territoire
Objectif OP* :	3.3 Organiser les moyens et outils de promotion
Action N° :	Priorité : 1
Contexte :	<p>Contexte général En matière de promotion touristique territoriale, c'est aujourd'hui le terme Vercors qui est porteur de sens tant pour les habitants et professionnels, que pour les personnes et institutions extérieures au territoire. Le terme Vercors correspondant également à un territoire de destination cohérent et reconnu, particulièrement pour la période hors neige, par les touristes. Cet état de fait prône pour une promotion touristique à l'échelle du massif comme un tout.</p> <p>Cependant, à ce jour et dans un contexte législatif en évolution, aucune collectivité n'est à la bonne échelle de territoire pour mener cette démarche : les questions de la gouvernance, du portage et du périmètre de cette promotion touristique, dans un dispositif pérenne dans le temps, restent entières. À terme, il est essentiel d'être en capacité de s'appuyer sur un dispositif / structure Vercors pour porter la promotion touristique et le développement de la marque Inspiration Vercors, actuellement en cours de déploiement et structuration par un collectif animé par le PNR du Vercors.</p> <p>Contexte CCMV Dans le contexte actuel de définition de sa compétence tourisme, de réflexion sur une organisation touristique pertinente au niveau intercommunal et d'élaboration d'une stratégie d'attractivité transversale de son territoire, la CCMV a besoin de continuer sa réflexion sur le dispositif 4 Montagnes pour clarifier les besoins spécifiques du territoire et l'articulation/complémentarité avec un dispositif à l'échelle Vercors, et également disposer d'éléments de calendrier sur cette construction spécifique 4 Montagnes en regard de la mise en place, à terme, d'un dispositif Vercors global.</p> <p>Cette étude complémentaire sera menée par la CCMV, en étroite articulation avec la</p>

	mission d'animation et de réflexion portée par le PNR Vercors dont l'objectif est de définir et mettre en place une structure de promotion touristique, un modèle économique et une gouvernance viable à l'issue du programme.			
Description et phasage :	Etude pré-opérationnelle pour définir un mode d'organisation et de promotion touristique à l'échelle des 4 montagnes qui doit s'intégrer au dispositif Inspiration Vercors, comprenant : - une phase de diagnostic et de complément d'étude - un accompagnement de la mise en œuvre de la nouvelle organisation touristique 4 Montagnes au sein de la destination Vercors			
Calendrier :	Année 1 (2016) :	Année 2 (2017) :	Année 3 (2018) :	Année 4 et 5 (2019 et 2020) <i>facultatif</i>
Date de début :	- Diagnostic, compléments d'étude - Accompagnement de la mise en oeuvre			
Date de fin :				
Objectif de l'action* :	Structurer de manière durable l'organisation de la promotion touristique à l'échelle des 4 Montagnes, dans un contexte réglementaire en évolution, avec l'objectif à terme qu'elle s'intègre à un futur dispositif Vercors. Cette structuration doit se construire dans le respect des complémentarités offertes par les territoires et en particulier celui des 4 montagnes.			
Critères d'évaluation* :	Indicateurs de résultats :			
	- Intégration opérationnelle de l'organisation touristique des 4 montagnes au sein de la destination Vercors			
	Indicateurs de réalisation :			
	- Rendu de l'étude			

DEPENSES : Nature des dépenses par postes	FCT	INV	RESSOURCES :		
Diagnostic et étude complémentaire			20 000 €	Conseil Régional (%)	0 €
				FEDER POIA (%)	0 €
			0 €	FNADT (%)	0 €

			0 €	CG 38 ou CG 26 (%)	0 €
			0 €	Autofinancement (%)	0 €
			0 €		
		TOTAL :	20 000 €	TOTAL	0 €

* Axe stratégique et Objectif opérationnel : se reporter au tableau d'actions

* Objectif de l'action : à quel résultat veut on arriver ? Montrer que l'action va permettre de passer un cap.

* Priorité : 1 = Action indispensable, prête à partir ; 2 = Action nécessaire mais plan de financement ou mise en œuvre à caler ; 3 = Action en cours de maturation

* Critères : quelle plus value l'action va apporter au territoire ?

- Indicateurs de réalisation : Qu'a ton réalisé par rapport à ce qui était prévu ?
- Indicateurs de résultats : Nombre de visiteurs en plus. Nombre de jours d'ouvertures en plus. Nombre de nuitées vendues en plus. Combien d'augmentation du panier moyen dépensé. Combien d'emplois créés. Combien d'énergie économisé. Etc...

Remarques :

ViaVercors – Liaison Lans/Engins

Nom de l'action	ViaVercors
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV)
Axe stratégique *:	Axe 2 : renforcer, développer l'attractivité et l'accessibilité pour tous
Objectif OP* :	XXXXXXXXXX
Action n°	Priorité :
Contexte :	Face aux changements climatiques et aux nouvelles attentes des clientèles vers les sports de nature, et dans la continuité de la réalisation des 50km de la ViaVercors, la CCMV souhaite renforcer sa diversification touristiques à l'échelle des 4 Montagnes en aménageant un nouveau tronçon de piste de déplacements doux entre les communes de Lans-en-Vercors et Engins.
Description et phasage :	<p>La ViaVercors est un itinéraire dédié aux circulations douces (marche, randonneurs, vélos, randonnées équestre, etc.) qui permet de faire connaître et de mettre en valeur le patrimoine, le paysage et les activités agricoles tout en créant du lien entre les professionnels du tourisme du Plateau du Vercors.</p> <p>Ce programme innovant de développement durable s'inscrit dans une démarche touristique globale à l'échelle du massif du Vercors. En effet, plusieurs itinéraires de déplacements doux sont en cours de réalisation sur le secteur du Diois-Royans et le Trièves.</p> <p>La ViaVercors est la première voie douce en montagne à vocation touristique et de loisir sur près de 50 km. C'est une « vitrine » du Plateau du Vercors pour un tourisme de proximité et d'éco-mobilité. Elle s'inscrit en parallèle dans une optique de démocratisation du développement durable en sensibilisant à la maîtrise de l'énergie.</p> <p>Actuellement, seule la commune d'Engins n'est pas connecté au réseau de la ViaVercors du fait de sa localisation géographique en fond de gorges et sur des pentes difficiles à aménager. Cette commune offre pourtant un potentiel touristique important par ses liaisons avec le bassin grenoblois ou plusieurs sites naturels tels que les gorges du Bruyants (site inscrit), le plateau du Sornin et de la Molière.</p> <p>La CCMV souhaite réaliser un nouveau tronçon de piste de 6 km entre la commune de Lans-en-Vercors et d'Engins pour finaliser le maillage des villages. Ce tronçon a pour objectif d'être le plus accessible pour tous en aménageant des passerelles en bois dans des secteurs de falaises ou de terrains en pente.</p> <p>Ce nouveau tronçon présente, en outre, l'avantage de pouvoir réutiliser</p>

	<p>l'emprise d'une piste forestière existante qui facilitera les négociations foncières et les procédures de défrichement.</p> <p>Enfin, à l'image de la ViaVercors, ce nouvel itinéraire permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'installer des mobiliers de confort et de lecture des paysages lesquels ont déjà été définis et réalisés sur des tranches précédentes, - d'étendre une signalétique dédiée, - d'étendre le réseau de partenaires et de socio-professionnels (ferme, hébergeurs, commerçants, etc.) qui bénéficient déjà d'une plus grande visibilité et promotion de leur activité et savoirs-faire. <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de tracé - Négociations foncières - Démarches liées à la loi sur l'Eau - Passation des marchés publics <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagement et de sécurisation - Installation de mobiliers de confort - Mise en tourisme et développement du réseau de partenaires 		
Calendrier	Phase 1 :	Phase 2 :	Phase 3 :
Date de début :	01/09/2016	01/04/2017	
Date de fin :	01/04/2017	31/12/2018	
Objectif de l'action :	<p>Développer les mobilités et l'itinérance douce pour tous</p> <p>Finaliser la ViaVercors, première voie douce en montagne, reliant les Villages du Plateau du Vercors</p>		
Critères d'évaluation* :	<ul style="list-style-type: none"> - Confort et sécurisation de l'itinéraire - Points de vue et lecture des paysages - Fréquentation de l'itinéraire - Nombre de partenaires - Nombre de mobiliers de confort 		

DEPENSES : Nature des dépenses par postes	FCT	INV		RESSOURCES :	
INVESTISSEMENT Etudes et honoraires, travaux d'aménagement de piste et/ou passerelles, mobiliers, signalétique		300 000 €	0 €	Conseil Régional (%)	0 €
FONCTIONNEMENT Animation et mise en tourisme	15 000 €		0 €	FEDER POIA (80 %)	252 000 €
			0 €	FNADT (%)	0 €
			0 €	CG 38 ou CG 26 (%)	0 €
			0 €	Autofinancement (%)	0 €
			0 €		
TOTAL :			0 €	TOTAL	0 €

Remarques :

CIMA-POIA 2015-2020

Adaptation et modernisation des lieux d'accueil et d'information des visiteurs

Nom de l'action	Adaptation et modernisation des lieux d'accueil et d'information des visiteurs
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV),
Axe stratégique *:	Axe 2 : Renforcer, développer l'attractivité, l'accessibilité et les outils de découverte du territoire pour tous Axe 3 : Rendre lisible le territoire à l'intérieur et de l'extérieur
Objectif OP* :	Adapter, organiser les lieux de vie et d'accueil et développer de nouveaux modes d'accueil
Contexte :	Transfert de la promotion touristique aux intercommunalités et réorganisation territoriales découlant de la loi NOTRe. Contexte d'évolution des attentes de la clientèle touristique. Emergence de nouveaux outils numériques de médiation et de nouveaux services disponibles sur le territoire. Existence d'une valeur patrimoniale de la plupart des lieux d'accueil sur le territoire. Volonté d'une cohérence territoriale et de mutualisation.
Description *:	En adéquation avec la stratégie de développement et d'organisation touristique définie par la CCMV en 2015 , il s'agit de réhabiliter, aménager, moderniser et améliorer l'accessibilité des OT existants en apportant de nouveaux services dont notamment : des points d'accueil numériques, des services liés aux nouvelles mobilités (informations auprès des touristes et visiteurs sur les différents moyens de déplacements alternatifs sur le territoire, regroupement de solutions intermodales , mise à disposition de Vélo à assistance électrique, d'autopartage, ...) et réhabilitation de la Grange Coyne, patrimoine de la commune d'Engins, pour en faire un lieu d'information – porte d'entrée du Vercors. Ces aménagements et ces réhabilitations devront permettre de valoriser le patrimoine bâti emblématique des lieux d'accueil du territoire et créer ou renforcer des lieux d'animation autour de ces lieux d'accueil et d'information. La cohérence territoriale sera assurée par l'appui d'une ingénierie mutualisée portée par l'intercommunalité et d'un cahier des charges commun . Les points d'information concernés sur le territoire de la CCMV sont : Les offices de tourisme de Lans en Vercors, Villard-de-Lans, Méaudre, Corrençon-en-Vercors, Autrans et les points d'information de St Nizier du Moucherotte et d'Engins.

	<p>L'action comportera 3 phases principales :</p> <p>- Phase 1 : Définition d'un cahier des charges commun et partagé Engagements des aménagements pour 2 lieux d'accueil</p> <p>- Phase 2 : Engagements des aménagements pour 3 lieux d'accueil - Phase 3 : Engagements des aménagements pour 2 lieux d'accueil</p>		
	Phase 1 :	Phase 2 :	Phase 3 :
Date de début :	Septembre 2016	Début 2017	Début 2018
Date de fin :	septembre 2018	Fin 2019	Fin 2020
Objectif de l'action :	<p>Adapter les lieux d'accueil aux nouvelles attentes des clients Montrer le territoire localement et à l'échelle du massif Développer la mobilité des points d'accueil physiques ou numériques (événements, départs d'activités) Mobiliser les acteurs touristiques autour de leur rôle d'ambassadeur Transformer les lieux d'accueil, en lieux de vie pour tous (habitants et visiteurs)</p>		
Critères d'évaluation* :	<p>Critères de résultats : - niveau de satisfaction de la clientèle (enquête) - nombre de services nouveaux apportés Critères de réalisation : - nombre de sites requalifiés</p>		

DEPENSES : Nature des dépenses par postes

FCT INV

RESSOURCES :

INVESTISSEMENTS

travaux d'aménagement et de réhabilitation			0 €	Conseil Régional (%)	0 €
création d'espaces d'accueil numériques,			0 €	FEDER POIA (80 %)	812 000 €
aménagements pour de nouvelles offres de mobilités,			0 €	FNADT (%)	0 €
aménagements de lieux d'animation autour des lieux d'accueil et d'information.			0 €	CG 38 ou CG 26 (%)	0 €
FONCTIONNEMENT					
Coordination et mise en œuvre des actions					
Communication			0 €	Autofinancement (%)	0 €
Outils et supports de valorisation du patrimoine (Gouffre Berger, patrimoine des JO,) et d'information touristique numérique			0 €		
TOTAL :	200 000 €	815 000 €	1 015 000 € €	TOTAL	0 €

Remarques :

Sentiers des crêtes 4 Montagnes

Nom de l'action	Sentiers des crêtes 4 Montagnes
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV)
Axe stratégique *:	Axe 2 : renforcer, développer l'attractivité et l'accessibilité pour tous
Objectif OP* :	
Action n°	Priorité :
Contexte :	Face aux changements climatiques et aux nouvelles attentes des clientèles vers les sports de nature, et dans la continuité de la mise en œuvre d'actions de diversification touristiques cohérentes à l'échelle l'espace valléen , la CCMV souhaite développer un « sentiers des crêtes » des 4 montagnes du Plateau du Vercors comme un lien naturel entre les villages-stations et avec les territoires voisins du massif.
Description et phasage:	<p>Pour accompagner le développement durable du territoire, l'objectif de ce « sentier des crêtes » est de créer un parcours pédestre offrant des points de vues exceptionnels sur le Vercors et reliant l'ensemble des villages-stations de la CCMV avec des liaisons vers les centres bourg. L'objectif ici est de liaisonner l'ensemble des parcours existants autour de la thématique forte des paysages et de la particularité des falaises du Vercors qui surplombent les vallées du Rhône, du Trièves et du Grésivaudan.</p> <p>Ce sentier sera destiné à un public de randonneurs itinérants permettant ainsi de conforter le territoire du Vercors comme un territoire de marche contemplative et sportive (marche nordique, trail) toute l'année.</p> <p>Ce sentier valorisera les sentiers déjà existants, notamment ceux de la Grande Traversée du Vercors (GTV) et s'inscrira en lien avec les sentiers existants sur le territoire (le GR 91, les sentiers du PDIPR, du PDSI, le tour des 4 Montagnes ...). Une communication sera élaborée pour guider les randonneurs et mettre en connexion les points d'intérêts et curiosités de ces sentiers : point de vue panoramique, passerelle suspendue dans le vide, relais et refuges existants, zones protégées et découverte botanique, liaisons avec les vallées et territoires voisins (Grandes traversée du Vercors, GR 91, cheminement le long de la Boume de St Nazaire en Royans à la Balme de Rencurel, ...).</p> <p>Lorsqu'il sera nécessaire, des sentiers seront réhabilités ou créer pour assurer la continuité de l'itinéraire de village en village. Ces aménagements seront simples, peu larges et réalisés par des équipes forestières non mécanisées.</p> <p>Ce sentier des crêtes constituera également un lien pour la valorisation des activités pastorales : offrir une information, sensibilisation et communication à</p>

	<p>l'ensemble des pratiques, sensibiliser les randonneurs à la valorisation des activités d'élevage.</p> <p>Une réflexion globale sera menée pour assurer la mise en tourisme de ce sentier en cohérence avec les autres aménagements et infrastructures touristiques du territoire, telle la ViaVercors. Ainsi des mobiliers de confort ou d'information pédagogique baliseront l'itinéraire et permettront de mieux découvrir les paysages, l'histoire des sites ou les formations géologiques du massif du Vercors.</p> <p>En complément, il pourra être développé des outils numériques de « ballades connectées » grâce à des applications pour smartphone.</p> <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des itinéraires et des points d'intérêts touristiques, pastoraux, botaniques et géologique - Etude des itinéraires à améliorer ou à créer - Définition du balisage et de la cartographie associée <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'amélioration des sentiers, de sécurisation ou de création - Travaux d'aménagement pour la lecture des paysages - Définition et réalisation des mobiliers de confort et/ou panoramique - Développement des outils de « ballades connectées » <p>Phase 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de refuges - mise en tourisme 		
Calendrier	Phase 1 :	Phase 2 :	Phase 3 :
Date de début :	01/09/2016	01/04/2017	01/01/2018
Date de fin :	01/04/2017	31/12/2017	31/12/2018
Objectif de l'action :	<p>Valoriser les points de vue exceptionnels Développer les mobilités et l'itinérance douce pour tous</p>		
Critères d'évaluation* :	<p>Critères de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes d'informations dans les OT, spécifiques à ce produit - évolution de l'activité induite chez les professionnels du tourisme (marche nordique, refuges, ...) - nombre de nuitées générées par cet itinéraire <p>Critères de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de points de vue valorisés/aménagés - nombre de produits touristiques créés - nombre de socio-pro partenaires mobilisés - nombre de point d'information aménagés pour la sensibilisation/information concernant l'économie alpestre 		

DEPENSES : Nature des dépenses par postes	FCT	INV		RESSOURCES :	
INVESTISSEMENT					
Etudes, honoraires, travaux, travaux sur refuges (en lien avec le Plan pastoral du territoire), aménagements et mobiliers		350 000 €	0 €	Conseil Régional (%)	0 €
FONCTIONNEMENT					
Mise en tourisme, animation et actions de sensibilisation	80 000 €		0 €	FEDER POIA (80 %)	344 000€
			0 €	FNADT (%)	0 €
			0 €	CG 38 ou CG 26 (%)	0 €
			0 €	Autofinancement (%)	0 €
			0 €		
TOTAL :			430 000 €	TOTAL	0 €

Remarques :

CIMA-POIA 2015-2020

Nom de l'action	Mettre en adéquation l'offre et la demande concernant l'hébergement touristique - Réchauffement des lits froids -
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV), Collectivités, acteurs privés (Co-propriétés, propriétaires, ...), groupements (SPL, SEM, ...)
Axe stratégique *:	Axe 1 : Intégrer de façon dynamique les enjeux sociaux et environnementaux de demain
Objectif OP* :	Accompagner l'adaptation de l'offre d'hébergements touristiques
ACTION n°	PRIORITE :
Contexte :	<p style="color: red;">Contexte partagé à l'échelle de l'espace valléen :</p> <p style="color: red;">Les hébergements restent la colonne vertébrale de l'activité touristique toute l'année, pour autant, toutes formes confondues, certains ont du mal à rester à niveau. Les lits froids, très nombreux sur le territoire, (co-propriétés et résidences secondaires) ont besoin d'incitations pour une remise en tourisme. De nombreuses études et diagnostics ont été réalisés sur le sujet ces dernières années, notamment sur les hôtels et les centres de vacances (CDDRA, Vercors Tourisme, Parc, Départements Drôme et Isère ...).</p> <p style="color: red;">Les enjeux sont connus mais la capacité d'autofinancement des hébergeurs est limitée. Les co-propriétés sont compliquées à mobiliser.</p> <p style="color: red;">Contexte territoire CCMV :</p> <p>En complément du contexte valléen, sur le territoire de la CCMV : une partie des lits touristiques ne sont pas ou peu commercialisés et il n'existe pas de réelle organisation/structuration de la commercialisation et de structuration de l'offre avec une montée en puissance de la location de particulier à particulier via internet.</p> <p>Par ailleurs, une réflexion sur une stratégie d'activité et de développement touristique du territoire de la CCMV (2015) est portée actuellement par l'intercommunalité en lien avec Vercors Tourisme, les communes et les OT. L'hébergement touristique (professionnel et diffus) constitue un élément indispensable à l'enjeu d'attractivité du territoire nécessitant de pouvoir répondre à la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en terme de quantité : en période de pic de fréquentation (11 500 habitants / environ 45 000 lits touristiques), - en terme de qualité : évolution des attentes et du niveau d'exigence de l'accueil et des services apportés (forte majorité de meublés touristiques).

Description et phasage:	<p>En lien et en adéquation avec le schéma local d'hébergement touristique qui sera mené en 2016 à l'échelle de l'espace valléen, la stratégie de développement et d'attractivité du territoire en cours de définition et les différentes politiques territoriales menées (notamment TEPOS/TEPCV, la politique régionale Montagne 2040, ...) :</p> <p>Volet 1 : Animation spécifique</p> <p>Volet 2 - Réhabilitation et amélioration performance énergétique - AMO, recensement du potentiel à réhabiliter (en lien avec le recensement effectué dans le cadre du PLU intercommunal, les actions menées par le CDDRA et en cohérence avec le schéma local d'hébergement de l'Espace Valléen) et définition des dispositifs financiers possibles pour la requalification d'appartements notamment les lits en pied de piste et d'hébergements dont les centres de vacances et de loisirs en partenariat avec les acteurs clés à motiver (banques locales, agences immobilières, communes, propriétaires, syndicats de copropriétés, EPFL, ...)</p> <p>Volet 3 – Structuration et mise en place d'outils pour la mise en tourisme des lits froids - Définition d'un outil/action d'organisation de mise en tourisme des lits diffus - Mise en œuvre de la stratégie foncière définie en cohérence avec le schéma local d'hébergement de l'Espace Valléen pour limiter la disparition de lits commerciaux, pour anticiper des projets à venir (à définir en lien avec le PLUi) et pour prévenir l'apparition de friche touristique.</p>		
Calendrier	Volet 1 :	Volet 2 :	Volet 3 :
Date de début :	Septembre 2016	Septembre 2016	Début 2017
Date de fin :	Fin 2020	Septembre 2018	Fin 2020
Objectif de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur des solutions de reconversion pour les friches touristiques • Favoriser la mise en tourisme des lits froids • Apporter des solutions pour la requalification des lits touristiques (CVL, Hôtels, grands ensembles en copropriété) 		
Critères d'évaluation* :	<p>Indicateur de résultat: X lits froids remis en tourisme / en marché X lits touristiques requalifiés</p> <p>Indicateur de réalisation: Nb de jours d'animation Nb de partenaires privés/ propriétaires mobilisés Rendu de l'étude et de l'état des lieux Outil mis en place</p>		

--	--

DEPENSES : Nature des dépenses par postes	FCT	INV		RESSOURCES :	
Animation 2016-2020			0 €	Conseil Régional (%)	0 €
AMO - montage des dispositifs financiers			0 €	FEDER POIA (80 %)	272 000 €
Création d'outils informatiques et suivi et évolutions techniques de l'outil			0 €	FNADT (%)	0 €
			0 €	CG 38 ou CG 26 (%)	0 €
			0 €	Autofinancement (%)	0 €
			0 €		
TOTAL :	340 000 €		0 €	TOTAL	0 €

Remarques :

CIMA-POIA 2015-2020

Nom de l'action	Emploi et saisonnalité : Déprécarisation des emplois saisonniers dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration et l'animation
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes du Massif du Vercors
Axe stratégique *	Axe 1 : intégrer de façon dynamique les enjeux sociaux et environnementaux de demain
Objectif OP*	1.7. Consolider le parcours professionnel des saisonniers
Priorité * (1 ; 2 ou 3)	1
Contexte :	<p>Le territoire de la Communauté de Communes du Massif du Vercors est marqué par une fréquentation touristique à forte saisonnalité, comprenant une saison hivernale et une saison estivale. Les secteurs d'activité de l'hôtellerie-restauration-animation sont directement touchés par cette saisonnalité. En 2012, le plateau compte 211 entreprises dans ces secteurs, dont la moitié emploie au moins 1 salarié. Au total ils génèrent entre 400 et 450 emplois directs (source INSEE/CLAP/2012).</p> <p>Il est observé par la Maison de l'emploi des 4 Montagnes (MDE4M), une faible attractivité de ces emplois (précarité, emplois peu qualifiés...) et des difficultés de recrutement (saison courte, manque de motivation des candidats, peu de candidatures...).</p> <p>Face à cette inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi, les acteurs locaux souhaitent faire évoluer ces emplois au statut précaire (vus le plus souvent par les chercheurs d'emplois comme une succession de « petits jobs » et non comme de vrais emplois), vers des emplois permettant la construction d'un véritable projet professionnel.</p> <p>Cette expérimentation proposée dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration et l'animation, a également pour vocation à être reproductible et transposable à d'autres secteurs d'activités et d'autres territoires confrontés à la même problématique de la précarisation de l'emploi.</p>
Description *	<p>Le projet consiste à créer et expérimenter des outils et des services pour les employeurs et les demandeurs d'emplois des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'animation du territoire de la Communauté de Communes du massif du Vercors, pour favoriser un emploi durable des salariés tout en améliorant qualitativement et quantitativement la réponse aux offres d'emplois pour les employeurs.</p> <p>Ce projet repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la co-construction des actions avec les demandeurs d'emplois, les salariés, les employeurs et les représentants de la branche. - la mobilisation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des employeurs pour permettre la mise en oeuvre des actions définies.

Le projet comporte 4 principales phases :

Phase préalable (année 1) :

La phase préalable a pour objectif de préparer la gouvernance du projet et son animation.

=> **Les étapes :**

- Partage du projet et mobilisation des employeurs, des représentants de la branche, des représentants des salariés et des demandeurs d'emplois pour constituer un groupe de pilotage.
- Définition en commun du profil de poste et publication de l'offre d'emploi pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission à mi temps pour l'animation du projet,
- Recrutement du/de la chargé(e) de mission.

=> **Durée de réalisation :** 3 mois

Phase 1 - Réalisation d'un diagnostic opérationnel et co-construction d'un plan d'action (année 1) :

La phase 1 a pour objectif de réaliser un état des lieux, de construire collectivement des solutions et les traduire en action en s'appuyant sur un groupe restreint de 10/12 professionnels et de 10/12 demandeurs d'emplois. Cette étape permettra de réaliser un diagnostic très ciblé et opérationnel reposant sur une analyse approfondie de cas concrets.

=> **Les étapes :**

- réalisation d'un diagnostic partagé des pratiques des entreprises en matière d'organisation ; de recrutement et de gestion du personnel auprès d'un public cible de 10/12 entreprises volontaires,
- identification des freins chez les chercheurs d'emplois auprès d'un public cible de 10/12 volontaires,
- réalisation d'un benchmark des pratiques sur d'autres territoires de montagne,
- définition de solutions et d'actions en associant des employeurs, des demandeurs d'emploi, des représentants de la branche et des salariés pour rapprocher l'offre et la demande d'emplois,
- choix des actions à engager en phase 2.

=> **Durée de réalisation :** 9 mois

Phase 2 - Expérimentation du plan d'actions (année 2) :

La phase 2 a pour objectif la mise en œuvre du plan d'actions co-construit en phase 1 : mise en œuvre des propositions concrètes en matières de déprécarisation des emplois dans le but de fidéliser les salariés qualifiés pour les employeurs.

=> **Les étapes :**

- Communiquer les résultats de la phase 1 auprès des professionnels de la branche
- Constituer un groupe d'employeurs et un groupe chercheurs d'emplois pour réaliser l'expérimentation et évaluer le dispositif :
 - mise en place d'un accompagnement à la définition d'un parcours professionnel pour les chercheurs d'emploi,
 - mise en place d'un accompagnement individuel et collectif des entreprises dans la réflexion de leur organisation, leurs besoins et les réponses à leur problématiques d'emploi et dans la mise en oeuvre des actions identifiées en phase 1,
 - mobilisation des autres partenaires éventuellement identifiés en phase 1, pour la mise en oeuvre du plan d'actions (organismes de formation, collectivités locales, ...)

=> **Objectifs quantitatifs et qualitatifs :**

- 10 chefs d'entreprises accompagnés, mobilisés et impliqués dans la mise en oeuvre du projet
- 20 chercheurs d'emplois
- un cahier de propositions concrètes et fiables pour un emploi « durable »

=> **Durée de réalisation de la phase :** 12 mois

Phase 3 - Ouverture du dispositif à l'ensemble des chercheurs d'emplois et employeurs du secteur d'activité concerné (année 3) :

L'objectif de cette troisième phase est d'étendre le nombre de bénéficiaires et confirmer l'intérêt du dispositif à la fois pour le public cible et les acteurs du territoire (collectivités, MDE4M, acteurs de l'emploi et de la formation, ...).

=> **Les étapes :**

- mobiliser de nouveaux bénéficiaires : employeurs et salariés, - poursuivre la mise en œuvre du plan d'action,
- évaluer le dispositif.

=> **Objectifs quantitatifs et qualitatifs :**

- 12 chefs d'entreprises accompagnés et formés sur la gestion du personnel des emplois et de la compétence,
- 25 chercheurs d'emploi bénéficiaires de l'accompagnement
- un bilan complet de l'expérimentation en vue de sa pérennisation et de sa transposition à d'autres secteurs d'activités et d'autres territoires.

=> **Durée de la réalisation de la phase 3 :** 12 mois

Perspectives les années suivantes :

Les outils et les méthodes d'accompagnement développés dans le cadre de cette démarche innovante permettront à la fois de pérenniser la démarche engagée dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration et l'animation mais aussi de les transposer à d'autres territoires et d'autres secteurs d'activités concernés par les problématiques de saisonnalité.

Calendrier :	Année 1 (2016) :	Année 2 (2017) :	Année 3 (2018) :	
Date de début :	Phase préalable et phase 1	Phase 2	Phase 3	
Date de fin :				
Objectif de l'action *	<p>- Comprendre les raisons de la non attractivité du secteur pour les demandeurs d'emplois ;</p> <p>- Sécuriser les parcours professionnels dans les secteurs d'activités du tourisme et permettre l'accès à des emplois plus stables ;</p> <p>- Accompagner les entreprises dans la réflexion de leur organisation, leurs besoins et les réponses à leurs problématiques d'emploi ;</p> <p>- Capitaliser la co-construction et l'expérimentation d'actions permettant la sécurisation des parcours professionnels ;</p> <p>- Valoriser cette démarche innovante auprès des entreprises et secteurs d'emplois concernés et la transposer à d'autres secteurs d'activité et d'autres territoires.</p>			

Critères d'évaluation*	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps moyens des recrutements par les employeurs adhérents / temps moyens des recrutements habituellement observés dans le secteurs, - Nombre d'emplois stables proposés par les entreprises participant à l'expérimentation - Turn-over des salariés dans les entreprises participant à l'expérimentation / turn-over habituellement observé dans le secteur - Durée des périodes d'inactivité des demandeurs d'emploi accompagnés - Taux d'accès à la formation / à la pluriformation des demandeurs d'emploi accompagnés <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires employeurs du dispositif en phase 1 et en phase 2 - nombre de bénéficiaires chercheurs d'emplois et salariés du dispositif en phase 1 et en phase 2 - Nombre d'actions concrètes mises en oeuvre en matière d'emploi durable 																			
Nature des dépenses *	<p>Dépenses de fonctionnement basées sur un emploi à 0,5 ETP et frais annexes (déplacement, frais postaux, téléphone, communication) : 63.990 € sur trois ans.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Dépenses en €</th> <th style="width: 15%;">Phase 1</th> <th style="width: 15%;">Phase 2</th> <th style="width: 15%;">Phase 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>animation</td> <td>15.000 €</td> <td>20.000 €</td> <td>20.000 €</td> </tr> <tr> <td>Frais annexes</td> <td>2.030 €</td> <td>3.480 €</td> <td>3.480 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>17.030 €</td> <td>23.480 €</td> <td>23.480 €</td> </tr> </tbody> </table>				Dépenses en €	Phase 1	Phase 2	Phase 3	animation	15.000 €	20.000 €	20.000 €	Frais annexes	2.030 €	3.480 €	3.480 €	Total	17.030 €	23.480 €	23.480 €
Dépenses en €	Phase 1	Phase 2	Phase 3																	
animation	15.000 €	20.000 €	20.000 €																	
Frais annexes	2.030 €	3.480 €	3.480 €																	
Total	17.030 €	23.480 €	23.480 €																	

Plan de financement estimatif :

Subvention Région Rhône Alpes	Subvention FEDER POIA	Subvention FNADT	Auto financement	Total
%	%	%	%	100 %
€	€	€	€	€

* Axe stratégique et Objectif opérationnel : se reporter au guide CIMA-POIA

* Description : préciser le périmètre sur lequel se déroule l'action

* Objectif de l'action : à quel résultat veut on arriver ? Montrer que l'action va permettre de passer un cap.

* Priorité : 1 = Action indispensable, prête à partir ; 2 = Action nécessaire mais plan de financement ou mise en œuvre à caler ; 3 = Action en cours de maturation

* Critères : quelle plus value l'action va apporter au territoire ?

Indicateurs de réalisation : Qu'a ton réalisé par rapport à ce qui était prévu ?

Indicateurs de résultats : Nombre de visiteurs en plus. Nombre de jours d'ouvertures en plus. Nombre de nuitées vendues en plus. Combien d'augmentation du panier moyen dépensé. Combien d'emplois créés. Combien d'énergie économisé. Etc...

*Nature des dépenses : précisez le type de dépenses et si c'est du Fonctionnement ou de l'Investissement

Remarques :



La Communauté de Communes
du Massif du Vercors

Conseil communautaire

Du lundi 30 novembre 2015 à 18H00

À la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille quinze, le trente novembre, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSON.

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER, Guy CHARRON, Isabelle COLLAVET, Claude FERRADOU, Thierry GAMOT, Franck GIRARD, Patrick GONDRAND, Jean-Paul GOUTTENOIRE, Thomas GUILLET, André GUILLOT, Michaël KRAEMER, Nicole MATER, Jacques MONTEL, Pascale MORETTI, Françoise ROUGE, Gabriel TATIN et Jean-Paul UZEL.

Étaient excusés : Véronique BEAUDOING, Stéphane FALCO (pouvoir à Jacques MONTEL), Luc MAGNIN (pouvoir à Laurence BORGRAEVE), Véronique RIONDET (pouvoir à Françoise ROUGE) et Catherine SCHULD (pouvoir à Franck GIRARD).

Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance.

17H00 : Présentation de l'observatoire logement

18H00 : CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

2. Avis sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale

Messieurs les Préfets de l'Isère et de la Drôme ont présenté aux commissions départementales de la coopération intercommunale de l'Isère et de la Drôme des projets de schémas départementaux prévoyant la fusion de la Communauté de communes du Pays du Royans, de la Communauté de communes du Vercors et de la Communauté de communes du massif du Vercors (Isère) en une seule communauté de communes. Les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI concernées disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification pour se prononcer.

Depuis plusieurs années, de nombreux élus défendent un rassemblement de quatre intercommunalités, au cœur du Parc naturel régional du Vercors : la Communauté de communes du Vercors (CCV), la Communauté de communes du Pays du Royans (CCPR), la Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV) ainsi que la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI). Ce regroupement constitue un territoire équilibré, entre montagne et piémont, marqué par un caractère rural. S'affranchissant des limites départementales, ce territoire est porteur de sens à l'échelle régionale : en termes géographique et de bassin de vie, entre l'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes et la métropole Grenoble Alpes Métropole mais également en termes de projets structurants avec derrière lui de longues habitudes de travail en commun, tel que le travail engagé pour la réalisation d'un SCOT « Coeur de Vercors » avec une maîtrise d'ouvrage portée par le Parc naturel régional du Vercors.

Le projet de fusion présenté par Messieurs les Préfets est moins ambitieux que ce périmètre puisqu'il rattache, dans une logique de bloc à bloc, l'intégralité des communes de la CCBI au Sud Grésivaudan.

Considérant que cette proposition, sans l'intégration de la CCBI, fait perdre de la cohérence au projet Royans-Vercors. La CCBI constitue le lien indispensable entre les trois EPCI (CCMV, CCV et CCPR).

Considérant que sans ce lien, la fusion des trois EPCI proposée par les Préfets ne pourrait que difficilement trouver un caractère opérationnel. Ainsi, une scission semble préférable pour la CCBI, certaines communes étant naturellement tournées vers le Royans-Vercors et d'autres vers le Sud Grésivaudan ; cette situation s'exprimant dans une logique de bassin de vie. Considérant que les communes de Pont-en-Royans, Chatelus et Rencurel, communes de la CCBI incluses dans le bassin de vie de Saint-Jean-en-Royans, ont clairement exprimé leur souhait d'intégrer la nouvelle intercommunalité Royans-Vercors. Considérant que la CDCI de la Drôme, a quant à elle, à l'unanimité, émis un avis défavorable au projet de fusion des trois EPCI et a expressément conditionné son aval à l'intégration à minima des communes de la CCBI en ayant fait la demande. Considérant qu'au regard des dispositions définies par la loi NOTRe, la Communauté de communes du massif du Vercors,

comptant plus de 11 500 habitants, se situe largement au dessus du seuil de 5 000 habitants fixé pour les intercommunalités de montagne, ce qui lui permettrait de demander une dérogation et de maintenir son périmètre actuel.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- formuler un avis défavorable à la fusion des trois seuls EPCI : CCV, CCMV et CCPR,
- demander au Président de la CCMV de présenter un amendement lors de la prochaine CDCI prévoyant un rassemblement plus ambitieux, d'une intercommunalité « Coeur de Vercors » forte et respectueuse de son territoire et de ses habitants, incluant à minima, outre la CCV, la CCMV et la CCPR, les trois communes de la CCBI qui en ont fait la demande (Pont-en-Royans, Rencurel et Chatelus) et toutes celles incluses dans le bassin de vie Royans-Vercors qui en feraient la demande,
- préciser que dans le cas où cet amendement ne pourrait pas aboutir, le territoire de la CCMV demandera à bénéficier de la dérogation de la loi NOTRe et propose que le projet de fusion soit traduit dans une orientation en lieu et place de la prescription pour permettre une démarche en deux temps :
 - d'abord une fusion CCV et CCPR pour qu'ils bénéficient eux aussi de la dérogation de la loi Notre,
 - puis, dans un deuxième temps, le regroupement avec la CCMV,
- préciser que le projet de fusion devra être assorti d'un protocole d'accord entre les collectivités concernées.

Après la lecture du projet de délibération préparé en accord avec les maires de la CCMV et les élus des Communautés de communes du Vercors et du Pays du Royans, Pierre BUISSON rappelle que les communes et la CCMV doivent donner leur avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Isère avant le 10 décembre. A défaut, leur avis est réputé favorable.

Il rappelle également qu'une réunion de chacune des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) de la Drôme et de l'Isère ont eu lieu pour donner un avis sur le SDCI du département voisin. La CDCI de la Drôme a émis un avis défavorable à l'unanimité et la CDCI de l'Isère a également émis un avis défavorable sur le SDCI de la Drôme.

Il explique ensuite que la prochaine CDCI de l'Isère aura lieu en mars 2016 et qu'à cette occasion, il pourra présenter un ou plusieurs amendements au Schéma du Préfet. Le projet de fusion nous concernant étant à cheval sur l'Isère et la Drôme ; la même démarche devra être faite auprès de la CDCI de la Drôme.

A la demande de Chantal CARLIOZ, il rappelle que les conclusions de la réunion du 5 novembre avec les représentants de la CCV, CCPR et CCMV ont été reprises dans le projet de délibération présenté.

Chantal CARLIOZ précise ce qui a été acté ce jour-là et repris dans le compte-rendu : si la solution 1 du regroupement incluant les communes du haut de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) ne peut pas se faire, il y aurait accord pour défendre la solution 2 qui consisterait à demander une orientation en lieu et place de la prescription et que la nouvelle intercommunalité se ferait alors en deux temps.

A une question de Thierry GAMOT, Pierre BUISSON explique que le Préfet a la possibilité mais ne s'est pas engagé à soutenir un amendement qui proposerait un regroupement de la CCMV, CCV, CCPR et des communes du haut de la CCBI qui en feraient la demande. La position du Préfet est que ce regroupement ne pourra se faire qu'à partir du 1^{er} janvier 2018 après l'accord de la communauté de communes qu'elles souhaitent intégrer.

Thierry GAMOT regrette que cette solution ne soit pas soutenue par la Préfecture dans la mesure où elle met tout le monde d'accord.

Chantal CARLIOZ regrette que le Préfet ait accepté que la CCBI aille avec le Sud Grésivaudan alors que les premières réunions sur le projet de fusion Vercors regroupaient la CCV, CCPR, CCMV et CCBI et qu'elles se sont tenues à l'initiative de la CCBI. Pierre BUISSON explique que le Sud Grésivaudan a fait des propositions en vue d'un regroupement des six intercommunalités (CCV, CCPR, CCMV, CCBI, communautés de communes du Pays de Saint Marcellin et de Chambaran Vinay Vercors).

Chantal CARLIOZ estime que ce scénario mérite d'être examiné.

Jean-Paul GOUTTENOIRE pense qu'un tel regroupement aurait du sens.

Pierre BUISSON explique que pour la CCPR, si la fusion ne peut pas se faire avec la CCV et la CCMV, elle demandera à intégrer le Sud Grésivaudan.

Jean-Paul GOUTTENOIRE souligne que le nouveau programme LEADER est à cette échelle.

Franck GIRARD dit qu'il ne partage pas cette position ; il estime que le territoire de la CCMV n'a que peu de points communs avec le Sud Grésivaudan.

Jean-Paul GOUTTENOIRE pense qu'un regroupement avec le Sud Grésivaudan nous donnerait du poids pour peser face aux métropoles.

Chantal CARLIOZ estime qu'il faut du temps pour étudier ce scénario et qu'il est d'autant plus important de demander à bénéficier de la dérogation loi NOTRe.

La discussion se poursuit ensuite sur le projet de délibération.

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande à ce que l'économie touristique du territoire qui n'est pas uniquement rural, soit affirmée. Concernant la formulation de la délibération, Pierre Buisson explique qu'il convient aujourd'hui que le conseil donne son avis sur les projets de SDCI de la Drôme et de l'Isère. Les propositions d'amendements à soumettre à la CDCI n'interviendront qu'en mars 2016.

Chantal CARLIOZ rappelle ensuite qu'il est urgent de réfléchir à la future gouvernance.

Pierre BUISSON estime que c'est un point important en particulier si une réflexion s'engage avec le Sud Grésivaudan.

Thierry GAMOT pense que le poids relatif de la CCMV risque d'être faible au sein d'une si grande intercommunalité et qu'il existe peu de points communs entre ces territoires, notamment dans le domaine de l'attractivité touristique.

Chantal CARLIOZ ajoute qu'il est urgent d'attendre, qu'il faut prendre le temps de faire des études pour trouver le bon périmètre.

Gabriel TATIN demande si le fait de se mettre dans une position d'attente ne nous fait pas prendre le risque que le Préfet tranche pour nous.

Pierre BUISSON répond que pour éviter ce risque le territoire doit montrer sa volonté de se regrouper à terme. Il ajoute que le Préfet serait favorable à un amendement dans lequel nous demanderions que sa prescription soit transformée en orientation.

Revenant sur la question du changement d'avis de la CCBI, Chantal CARLIOZ estime que la position des élus de la CCMV aujourd'hui n'est que la traduction de ce problème à la base.

Pierre BUISSON confirme que c'est la raison pour laquelle les élus de la CCMV demandent aujourd'hui un périmètre plus cohérent que dans le SDCI dans lequel le Préfet a accepté que la CCBI aille au Sud Grésivaudan.

Jacques MONTEL explique pour sa part que le conseil municipal d'Engins a une position différente de celle du Conseil communautaire et que les débats doivent se poursuivre dans la commune.

Pierre BUISSON rappelle ce qui a été convenu : que la CCMV et toutes les communes délibèrent en termes identiques avant le 10 décembre.

La proposition de délibération à laquelle est ajoutée la mention d'économie spécifique sur notre territoire est approuvée à l'unanimité.

3. Prise de compétence : Gestion des Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Le secteur de la petite enfance regroupe l'ensemble des services offerts au public des enfants âgés de 0 à 6 ans. En premier lieu, les structures de petite enfance ou les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), communément appelées crèches ou haltes garderies, sont concernées.

Peuvent également entrer dans ce champ de compétence les Relais des assistantes maternelles (RAM), les services périscolaires ou accueils de loisirs de 3-6 ans, les lieux et actions dédiés à la parentalité, les ludothèques et les Maisons d'assistantes maternelles.

A l'échelle de notre territoire, associations, communes et intercommunalité portent ces différents services, ce qui contribue certes, au dynamisme et à la richesse des actions mais en complexifie également la compréhension et la cohérence en termes de qualité de service et d'approche éducative. Ainsi, jusqu'à présent, l'intercommunalité est compétente pour le portage des actions et services liés à la petite enfance, que sont le RAM, la ludothèque « Jeux M'amuse » et la mission de coordination. En parallèle, associations et communes gèrent les structures de petite enfance EAJE et les accueils de loisirs/accueils périscolaires.

Dans le cadre de ce transfert, les structures concernées sont les cinq établissements d'accueil du jeune enfant du territoire :

- la Maison des Oursons de Villard de Lans, (gestion communale),
- les Diablotins de St Nizier du Moucherotte (gestion associative),
- les 3 Pommes de Corrençon en Vercors (gestion associative),
- les Boutchoux d'Autrans Méaudre (gestion associative),
- les 3 Ptit's Tours de Lans en Vercors (gestion associative).

L'enjeu de ce transfert réside dans la réflexion et la construction d'un projet éducatif territorial. Ce travail devra être mené avec tous les partenaires pour proposer une offre équitable et harmoniser les pratiques sur tout le territoire. L'idée n'est cependant pas de gommer les spécificités des structures mais plutôt de définir ensemble des valeurs communes. Chaque structure, en fonction de son environnement, de ses envies et opportunités, conservera un projet pédagogique qui lui sera propre. L'intérêt de ce travail est également de parvenir à convaincre, définir et mettre en œuvre un certain nombre de processus de mutualisation entre l'ensemble des structures du territoire, afin de maîtriser les coûts. L'enjeu final du transfert de la compétence et des mutualisations est ainsi l'évolution vers davantage d'équité et de cohérence éducative sur le territoire.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de modifier les statuts de la CCMV afin d'inclure cette nouvelle compétence à l'article 4.2-Compétences optionnelles obligatoires du chef de la loi, alinéa 2-En matière de politique du logement et du cadre de vie, de la manière suivante :

« La compétence s'exerce au travers :

- des actions petite enfance-enfance-jeunesse liées aux Contrats conclus avec la Caisse d'allocations familiales, la Direction départementale de la cohésion sociale, ou tout autre organisme susceptible d'apporter un appui financier ou technique dans les domaines de l'enfance ou de la jeunesse,

- de la gestion des services, actions et équipements suivants :

- le Relais Assistantes Maternelles (RAM) « Petit Patapam »,

- la ludothèque « Jeux M'amuse »,
- les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire,
- l'accueil de Loisirs « Activ'ados »,
- les actions de proximité à destination des jeunes, développées dans l'ensemble des sept communes du territoire,
- le Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ),

- des actions relevant de la seule initiative de la Communauté de communes du massif du Vercors, à la condition que ces actions s'adressent aux enfants et aux jeunes de l'ensemble des communes du territoire et à l'exclusion des actions de proximité menées par celles ci. »

Michaël KRAEMER explique que cette prise de compétence va permettre à la CCMV de mener une politique petite enfance harmonisée sur le territoire tout en respectant les spécificités de chacun. De plus, avec cette prise de compétence, la CCMV est en capacité de mener son action de manière cohérente sur le territoire pour les jeunes de 0 à 25 ans.

A une question de Serge CHALIER, Pierre BUISSON explique que les choix de modalités de transfert et d'évaluation des charges à transférer en lien avec cette prise de compétence relèvent de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges).

Pierre BUISSON souhaite qu'on précise le caractère permanent des EAJE transférés dans la mesure où la CCMV n'a pas vocation à porter des actions d'accueil uniquement touristique.

A une question de Jean-Paul GOUTTENOIRE, Pierre BUISSON propose de faire référence dans les statuts aux établissements permanents existants à la date du transfert de compétence.

Chantal CARLIOZ souhaite savoir si le risque de devoir harmoniser les statuts des différents établissements a été étudié.

Franck GIRARD explique que le risque se situe plutôt dans le fait que les situations des établissements sont très disparates et que la demande soit d'harmoniser l'ensemble sur le maximum.

Pierre Buisson rappelle que les tarifs fixés en accord avec la CAF sont déjà identiques sur le territoire.

Michaël KRAEMER ajoute que les financements de la CAF apportés aux établissements répondent aux mêmes critères et apportent donc déjà une forme d'harmonisation qu'on retrouve dans des projets éducatifs assez semblables.

Hubert ARNAUD estime toutefois qu'avec le temps, il faudra harmoniser les pratiques pour avoir des coûts comparables à terme.

Franck GIRARD et Pierre BUISSON rappellent l'important travail mené par les bénévoles des associations et la nécessité de les informer régulièrement pour préserver cette dynamique.

La modification des statuts est approuvée avec la rédaction suivante : « la compétence s'exerce au travers d'actions de petite enfance/enfance-jeunesse liées aux contrats conclus avec la Caisse d'allocations familiales, la Direction départementale de la cohésion sociale ou tout autre organisme susceptible d'apporter un appui financier ou technique dans les domaines de l'enfance ou de la jeunesse, de la gestion des services, des actions et des équipements suivants : le Relais Assistantes Maternelles (RAM) « Petit Patapam », la ludothèque « Jeux M'amuse », les Établissements permanents d'accueil du jeune enfant du territoire existants à la date du transfert, l'accueil de Loisirs « Activ'ados », les actions de proximité à destination des jeunes, développées dans l'ensemble des sept communes du territoire et le Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ), des actions relevant de la seule initiative de la Communauté de communes du massif du Vercors, à la condition que ces actions s'adressent aux enfants et aux jeunes de l'ensemble des communes du territoire et à l'exclusion des actions de proximité menées par celles ci ».

4. Présentation du projet de schéma de mutualisation des services

La loi de Réforme des collectivités territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

La CCMV a engagé cette démarche en 2014 et les groupes de travail respectifs ont pu, grâce aux pistes de réflexions dégagées lors des rencontres avec chaque commune, proposer des actions concrètes de mise en œuvre. Ce travail collaboratif a été mené en concertation avec l'ensemble des communes, des élus et techniciens concernés. Il en résulte un rapport retraçant le diagnostic effectué sur le territoire, la définition des actions par priorité, l'élaboration, le pilotage et la mise en œuvre des mutualisations.

Ce rapport présenté au Conseil communautaire sera ensuite proposé pour avis aux conseils municipaux. La CCMV souhaitant un maximum de travail concerté, ce rapport sera proposé à l'adoption par le Conseil communautaire après prise en compte des retours des communes.

L'évaluation lors des prochains débats d'orientations budgétaires donnera ensuite la possibilité de définir annuellement les axes de travail et la progression de la mutualisation du bloc communal en fonction des actualités législatives et locales.

Ce point est reporté à un prochain Conseil communautaire.

5. Proposition de création d'un service commun informatique et urbanisme

Dans le cadre du schéma de mutualisation, des propositions ont été travaillées par le comité technique et validées en comité de pilotage en vue de :

- la création d'un service commun informatique intégrant un agent de la commune de Villard qui pourrait être opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2016,

- la création d'un service commun urbanisme permettant de formaliser et de renforcer en termes de missions le service déjà existant.

Chacun de ces services a fait l'objet d'un travail approfondi qui a permis de définir les périmètres d'intervention, la définition des missions, le mode d'organisation et les bases de facturation.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la création d'un service commun informatique et d'un service commun urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2016, dont les modalités de fonctionnement seront définies dans une convention à établir avec les communes concernées.

Les deux services communs informatique et urbanisme sont approuvés à l'unanimité.

6. Proposition de création d'un Service attractivité et développement au sein de la CCMV et proposition de missions pour ce service

Suite à l'adoption de la Fiscalité professionnelle unique (FPU) en décembre 2014, un travail de réflexion a été engagé dans le cadre des commissions économie et tourisme autour des nouvelles compétences de la CCMV, en lien avec les problématiques d'aménagement et le PLUi en pleine construction. Il ressort que dans le contexte actuel un enjeu majeur pour le territoire consiste à définir et mettre en œuvre une stratégie transversale d'attractivité et de développement qui doit être co-construite avec les socio-professionnels.

Les propositions de la commission économie préparées en lien avec les travaux de la commission tourisme, ont été présentées en séance pour définir :

- le cadre de l'intervention économique de la CCMV,

- les missions d'un Service attractivité et développement à structurer au sein de la CCMV pour mettre en œuvre cette stratégie et accompagner les acteurs du territoire.

Thierry GAMOT explique que tout l'intérêt d'un tel service réside dans la manière transversale de traiter les questions liées à l'économie, au tourisme, à l'aménagement, à l'agriculture, à la forêt...

Le service interviendra selon quatre grands axes :

1- définir et mettre en œuvre une stratégie économique du territoire,

2- attirer les entreprises et les porteurs de projets et développer la clientèle,

3- accompagnement individualisé : accueillir les entreprises et accompagner les porteurs de projets,

4- mobilisation collective : susciter et animer le faire ensemble et co-construire l'économie locale.

La première mission à mener au sein du service sera d'écrire la stratégie.

Thierry GAMOT ajoute que les questions de stratégie, de marque et d'attractivité ne se conçoivent pas de la même manière selon le périmètre du territoire. Il propose de faire valider le principe d'un service portant ces missions au sein de l'intercommunalité et si cette proposition est validée, une nouvelle proposition détaillée sera préparée après le mois de mars, une fois la question des périmètres tranchée.

Chantal CARLIOZ explique que la démarche a du sens. Le Conseil départemental a engagé une réflexion transversale sur l'attractivité également. Elle souhaite savoir comment ce service va se mettre en place et notamment tant que la réflexion sur l'organisation touristique du territoire n'a pas abouti.

Thierry GAMOT explique que dans le contexte économique actuel, la CCMV doit se structurer pour répondre aux attentes des entreprises.

Pierre BUISSON propose d'acter le principe de création d'un service attractivité et développement à la CCMV avec les moyens dont elle dispose pour être en mesure de mener son action plus efficacement.

Thierry GAMOT estime qu'il faudra également définir la gouvernance associée à ce service.

Pierre BUISSON rappelle que le conseil s'était déjà prononcé en faveur d'un renfort des moyens pour l'économie du territoire suite à l'adoption de la FPU et la prise de compétence zones d'activités économiques (ZAE).

Serge CHALIER estime qu'il est important que la CCMV puisse monter en charge sur l'économie notamment au regard de la dynamique des ZAE qu'il faut accompagner.

Pierre BUISSON rappelle qu'en prenant la compétence ZAE, la CCMV s'est engagée en faveur de l'économie. Il est important aujourd'hui que la CCMV se structure en conséquence.

La création d'un service attractivité et développement à la CCMV est actée. Une gouvernance, une feuille de route et une organisation seront ensuite proposées et mises en place.

7. Engagement de la maîtrise d'ouvrage de la CCMV dans le cadre du programme POIA 2

Dans le cadre du programme POIA 2 qui est en cours de finalisation à l'échelle de l'Espace valléen animé par le PNRV, cinq actions sont inscrites en maîtrise d'ouvrage de la CCMV.

Pour répondre aux exigences de ce programme, il est proposé au Conseil communautaire de s'engager à porter la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes (décrites en détail dans les fiches actions jointes en annexe) durant la première moitié du programme, soit de 2016 à 2018 :

- ViaVercors : liaison Lans en Vercors - Engins,

- adaptation et modernisation des lieux d'accueil et d'information des visiteurs,

- sentiers des crêtes 4 Montagnes,

- mise en adéquation de l'offre et de la demande concernant l'hébergement touristique : réchauffement des lits froids,

- emploi et saisonnalité : déprécarisation des emplois saisonniers dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration et l'animation,
- étude pré-opérationnelle pour une réorganisation touristique des 4 Montagnes intégrée au sein du territoire Vercors. Chantal CARLIOZ explique que la candidature de l'espace valléen porté par le PNRV a été classée en catégorie A, soit validée en l'état. Le programme d'actions doit être déposé avant fin décembre pour une décision courant mars.

Elle rappelle que les principaux points centraux de la candidature sont la cohérence entre le 1^{er} programme POIA et le POIA 2, les objectifs liés à la diversification touristique, la mobilité et la recherche d'une gouvernance avec des objectifs clairs.

L'engagement de la CCMV à porter la maîtrise d'ouvrage des actions inscrites dans le POIA 2 est approuvé.

8. Convention Inspiration Vercors avec le PNRV pour 2015

En juin 2011, dans le cadre du POIA, le PNRV a lancé une étude de positionnement qui a donné lieu à un engagement par convention des communautés de communes qui souhaitent s'inscrire dans la démarche et de Vercors Tourisme pour travailler ensemble à la mise en cohérence des actions de promotion touristique sur le territoire.

A partir de 2012, un collectif a été constitué autour de la démarche « Inspiration Vercors » animé par le PNRV et à travers une convention pluriannuelle permettant de mobiliser des financements dans le cadre du programme européen POIA.

En novembre 2014, le Comité de pilotage d'Inspiration Vercors a acté :

- la poursuite de la démarche pour la période 2015-2017,
- le budget 2015,
- le renouvellement des conventions de partenariat pour l'année 2015 compte-tenu du manque de visibilité actuel du périmètre des EPCI en pleine redéfinition,
- une proposition d'organisation pour 2015-2017.

Pierre BUISSON explique qu'une rencontre demandée de longue date entre les élus de la CCMV, les élus du PNRV et Vercors Tourisme a enfin pu avoir lieu fin octobre. Il souligne le fait que Vercors Tourisme doit actuellement jongler entre les actions menées pour les 4 montagnes et celles menées pour Inspiration Vercors. Il ajoute que la CCMV doit affirmer plus fermement sa position pour que la convention 2016 prenne mieux en compte la situation des 4 montagnes.

Michaël KRAEMER explique également que certaines communautés de communes se posent encore la question de leur engagement dans Inspiration Vercors pour 2016 et les années suivantes.

Pierre BUISSON ajoute que les élus de la CCMV ont demandé au PNRV que les communautés de communes s'engagent dans la durée et qu'une étude, prévue dans le POIA 2 et portée par le PNRV, définisse une structure et un modèle économique à même de porter Inspiration Vercors à moyen terme.

Chantal CARLIOZ estime que la question de la gouvernance doit être mieux définie. D'autre part, elle souligne le fait que la CCMV paye doublement pour Inspiration Vercors.

Pierre BUISSON rappelle qu'un projet de plate-forme de marque a été présenté au dernier comité de pilotage Inspiration Vercors et que les élus de la CCMV ont eu du mal à expliquer la nécessité de partager les éléments de la marque avec les socio-professionnels et de prendre en compte tous les champs de l'économie.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat au titre de l'année 2015 qui pourra être révisée par voie d'avenant pour la période 2016-2017 et qui prévoit une participation annuelle de la CCMV d'un montant de 20 900 € avec la réserve suivante : que l'outil web au service d'Inspiration Vercors soit rapidement réorganisé afin que le territoire de la CCMV puisse disposer d'un site internet touristique en propre sur lequel les actions de promotion menées par Vercors Tourisme à l'échelle des 4 Montagnes puisse pointer.

La convention Inspiration Vercors avec le Parc naturel régional du Vercors pour l'année 2015 est approuvée avec la réserve énoncée.

9. Désignation de représentants (un membre titulaire et un membre suppléant) au comité de programmation du nouveau LEADER Sud Grésivaudan Royans Vercors « Terre d'échos »

Pierre BUISSON et Chantal CARLIOZ avaient été désignés en juillet 2014 comme les représentants de la CCMV au sein du Comité de pilotage du programme LEADER. Le programme entrant dans sa phase active, un comité de programmation a été mis en place le 12 novembre dernier.

Il convient de désigner les représentants, un titulaire et un suppléant au sein du comité de programmation du Leader Sud Grésivaudan Royans Vercors.

Monsieur Pierre BUISSON est désigné comme délégué titulaire au comité de programmation du nouveau LEADER et Madame Chantal CARLIOZ comme déléguée suppléante.

10. Demande de subvention pour l'animation du Comité Local d'Installation - Transmission des 4 Montagnes

Depuis 2012, le Comité local d'installation - Transmission des 4 Montagnes (CLI) agit pour le maintien d'une agriculture dynamique sur le territoire. A la demande des acteurs agricoles locaux, la CCMV a repris le pilotage et l'animation du CLI depuis début juin 2015.

Pour la période de novembre 2015 à juin 2017, l'animation et le pilotage du CLI - Transmission des 4 Montagnes représente une dépense de fonctionnement à hauteur de 5 724 € répartis comme suit :

DEPENSES RELATIVES A L'ANIMATION	
Frais de salaires de l'animateur du CLI	4 383.16 €
Frais de secrétariat - encadrement	572.57 €
Frais généraux	1 101.88 €
27 jours d'animation et de pilotage du CLI	6 057.61 €

La Communauté de communes peut demander une subvention à hauteur de 50 % à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du PSADER du Parc du Vercors.

Il est proposé au Conseil communautaire d'accepter le plan de financement prévisionnel calculé sur un montant total de 6057,60 € qui prévoit une subvention du Conseil Régional Rhône-Alpes au titre du PSADER du Vercors de 50 %, soit 3028,80€, la Communauté de communes contribuant au financement à hauteur de 50 %, soit 3 028,80 €.

Thomas GUILLET rappelle la dynamique intéressante qui a pu se mettre en place au sein du CLI avec l'animation apportée par la CCMV ; tous les acteurs se retrouvant autour de la table.

Il souligne l'importance de Vercors Lait, en pleine expansion, comme acteur central du territoire. Il estime qu'il faut mieux valoriser et communiquer auprès des offices de tourisme pour faire connaître cet atout du territoire.

Thierry GAMOT ajoute que Vercors Lait est un élément fort d'attractivité.

A une question de Serge CHALIER, Pierre BUISSON propose qu'une fois le fonctionnement du CLI bien défini, des conventions pourront être établies entre les différents partenaires pour garantir les moyens apportés.

La demande de subvention pour l'animation du Comité local d'installation - transmission des 4 Montagnes est approuvée.

11. Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire en 2016/2017

Les actions de la Charte forestière de territoire 2013-2017 seront poursuivies en 2016 grâce au travail d'animation de la Charte, notamment : la poursuite du suivi forêt-gibier (OGFH) initié en 2015, les actions de sensibilisation sur la forêt et la filière bois, la reprise en régie du hangar à plaquettes forestières et le développement de la production du bois énergie local. L'animation de la Charte forestière comporte également un volet de suivi-évaluation continu suivant l'outil développé par la Fédération nationale des communes forestières.

Le programme PSADER Vercors porté par le PNRV a été prolongé jusque fin février 2016 et une enveloppe résiduelle reste à disposition pour financer une partie de l'animation de la charte forestière pour le début 2017. Le Conseil départemental de l'Isère, peut également être sollicité dans le cadre de sa politique sur la forêt et la filière bois pour 2016.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver :

- le plan de financement prévisionnel 2016 calculé sur un montant total de 27 595,75 € qui prévoit une subvention du Conseil départemental de l'Isère de 36 %, soit 10 000 € et du Conseil régional Rhône-Alpes au titre du PSADER du Vercors de 16 %, soit 4 415,32 €, la Communauté de communes contribuant au financement à hauteur de 48 %, soit 13 180,43 €,
- le plan de financement prévisionnel 2017 calculé sur soixante quinze jours d'animation de la charte forestière qui compte cent vingt trois jours au total, pour un montant de 16 826,68 € qui prévoit une subvention de la Région Rhône Alpes au titre du PSADER du Vercors de 16 % soit 2 692,26 €, la Communauté de communes contribuant au financement à hauteur de 84 % soit 14 134,42 €.

La demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire pour 2016/2017 est approuvée.

12. Demande de subvention pour la mise à jour annuelle de l'observatoire agricole

La CCMV a souhaité mettre en place un observatoire agricole afin de suivre dans le temps l'évolution de l'agriculture du plateau. L'observatoire permet notamment de :

- faire face aux enjeux de la production laitière sur le plateau (âge des exploitants..) et donner des outils de suivi et d'anticipation au CLI,
- faire le lien entre agriculture et urbanisme,
- disposer d'un outil de suivi de la situation des sièges d'exploitation (enclavement, contraintes...) et des parcelles stratégiques,
- encourager les synergies entre économie touristique et économie agricole,
- aborder les stratégies d'activités,
- intégrer la dimension pastorale.

Afin d'être le plus complet et le plus efficace possible, cet outil doit être mis à jour annuellement pour certains des indicateurs retenus : évolution de la proportion d'exploitations pratiquant l'élevage, évolution des surfaces déclarées à la PAC et de leur utilisation, évolution des exploitations en agriculture biologique, nombre d'exploitation en AOC, nombre d'installations/transmission, etc.

La mise à jour de l'observatoire agricole va permettre d'être un outil pertinent du CLI mais également d'être un outil de

décision sur des actions en lien avec l'économie, l'aménagement du territoire, le tourisme et de traiter les sujets agricoles de manière transversale. Cette actualisation a été prévue dans la convention de mise en place d'un observatoire agricole signée le 21 mars 2014 entre la CCMV et la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

La Communauté de communes peut demander une subvention à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du PSADER du Parc du Vercors.

Il est proposé au Conseil communautaire d'accepter le plan de financement prévisionnel calculé sur un montant total de 4 000 € qui prévoit une subvention du Conseil régional Rhône-Alpes au titre du PSADER du Vercors de 40 %, soit 1 600 €, la Communauté de communes contribuant au financement à hauteur de 60 %, soit 2 400 €.

La demande de subvention pour la mise à jour annuelle de l'observatoire agricole est approuvée.

13. Demande de modification de la subvention pour le projet « Mise en œuvre d'un suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique sur le Vercors 4 Montagnes » (année 1 et 2) et demande de subvention pour l'année 3

La Communauté de communes a souhaité porter un suivi de l'équilibre forêt-gibier, en lien avec ses partenaires dans le cadre de la charte forestière du territoire. Ce suivi a fait l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Régional Rhône Alpes dans le cadre du PSADER et a obtenu un avis favorable auprès de sa commission permanente du 18 septembre pour les deux premières années de suivi (2015 et 2016).

L'ONCFS apporte une aide importante au démarrage du dispositif en apportant son appui pendant trois ans à la mise en place, aux premiers traitements et analyses.

Il convient d'intégrer au budget prévisionnel de cette action, le coût de l'accompagnement de l'ONCFS d'un montant de 3100€ pour la période 2015-2016 et de modifier en conséquence la demande de financement auprès de la Région Rhône Alpes et de solliciter une subvention supplémentaire pour cette même action qui se poursuivra en année 3 (2017).

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver :

- la modification de la demande de subvention faite auprès du Conseil régional dans le cadre du PSADER du Vercors, dont le plan de financement prévisionnel pour les deux premières années est de 26 144 € TTC et qui prévoit une subvention à hauteur de 20 915,20 € du Conseil régional Rhône-Alpes dans le cadre du PSADER du Vercors, la Communauté de communes contribuant au financement à hauteur de 5 228,80 €,

- la demande de subvention pour la 3^{ème} année du suivi sylvo-cynégétique faite auprès du Conseil régional dans le cadre du PSADER du Vercors dont le plan de financement prévisionnel est de 15 632 € TTC et qui prévoit une subvention à hauteur de 12 505 € TTC du Conseil régional de Rhône Alpes dans le cadre du PSADER Vercors, la Communauté de communes contribuant à hauteur de 3 127 €.

La demande de modification de la subvention pour le projet « mise en œuvre d'un suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique sur le Vercors 4 Montagnes » (pour les années 1 et 2) et la demande de subvention pour l'année 3 sont approuvées.

14. Demande de subvention pour l'animation du Plan pastoral territorial pour l'année 2016

La Communauté de communes du massif du Vercors porte le Plan pastoral territorial (PPT) du Vercors 4 Montagnes selon la convention d'objectifs du Plan pastoral territorial du Vercors 4 Montagnes conclue entre le Conseil régional Rhône-Alpes et la CCMV. Il est proposé au Conseil communautaire de demander une subvention pour l'animation du PPT de 3 740 € qui prévoit une aide à hauteur de 60 % du Conseil régional Rhône-Alpes, soit 2 244 €, la CCMV contribuant au financement à hauteur de 40 %, soit un montant de 1 496 €.

La demande de subvention pour l'animation du Plan pastoral territorial pour l'année 2016 est approuvée.

15. Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'une piste forestière à Méaudre

Dans le cadre de son schéma de desserte forestière, la commune de Méaudre compte engager la réalisation d'une piste forestière de 1,1 km dans les gorges du Méaudret à partir du pont des Scouts jusqu'à la combe de l'Ours en limite communale. Une étude de tracé a été confiée à l'Office national des forêts. Cette étude a été rendue en septembre 2015. Pour permettre une meilleure mutualisation des moyens humains et techniques au niveau intercommunal, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de ce projet soit confiée à la Communauté de communes. Cette démarche de mutualisation des moyens apparaît d'autant plus opportune que la CCMV est en train de finaliser le tracé de la ViaVercors entre les communes de Villard de Lans et de Méaudre.

Afin de définir le champ d'intervention de la Communauté de communes en tant que maître d'ouvrage unique pour cette piste forestière, une convention de réalisation a été établie entre la Communauté de communes et la commune de Méaudre. Cette convention prévoit que la commune concède l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la réalisation de la piste forestière à la CCMV ainsi que la réalisation de toutes procédures préalables.

Le conseil municipal de Méaudre a approuvé cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par délibération en date du 29 octobre 2015.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention de réalisation de la piste forestière par laquelle la commune de Méaudre confie la maîtrise d'ouvrage à la CCMV.

La maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCMV pour la réalisation d'une piste forestière dans les gorges du Méaudret est approuvée.

16. Proposition de création du poste d'adjoint au patrimoine et d'adjoint animation

Le tableau des effectifs ne permet pas aujourd'hui de pérenniser le poste d'un agent en poste à la MTR et à la jeunesse. Afin de satisfaire au cadre statutaire tout en privilégiant le statut de l'agent, il est proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet et un poste d'adjoint d'animation à mi temps. L'équilibre sera ajusté avec la suppression de deux autres postes proposée au prochain Conseil après saisine du Comité technique paritaire (CTP).

La proposition de création du poste d'adjoint au patrimoine et d'adjoint à l'animation est approuvée.

17. Marché pour un nouveau site internet de la CCMV et des communes

Suite à un bilan effectué par le comité technique en charge du suivi du portail internet de la CCMV et des communes et validé en comité de pilotage, le renouvellement de ces sites internet avait été inscrit au budget 2015 de la CCMV.

Après établissement d'un cahier des charges concerté avec les communes, un appel d'offres a été lancé. Sept candidats ont répondu et trois ont été retenus pour une audition. La commission « communication et développement numérique » s'est réunie pour en faire le bilan et proposer un choix de candidat au Conseil communautaire.

L'attribution du lot 1. charte graphique et socle technique à l'Atelier 111 et du lot 2. hébergement à Probesys pour le marché du nouveau site internet de la CCMV et des communes est approuvée.

18. Décision modificative : budget ordures ménagères

Le remplacement d'un agent en arrêt maladie a engendré une dépense non prévue et par conséquent un dépassement des crédits budgétaires votés au chapitre 012 (charges de personnel). En contre partie, notre assurance statutaire a procédé à des versements d'indemnités journalières de maladie concernant cet agent et qui n'étaient pas prévues au budget.

Cette recette supplémentaire de 15 000 € permet donc de dégager des crédits et ainsi de les affecter en dépenses au chapitre 012. Le montant proposé des créances irrécouvrables pour l'année 2015 s'élève à 13 762,99 € ; or au budget, à l'article 6541 (créances admises en non valeur) les crédits votés s'élèvent à 13 000 €. Afin de procéder à l'écriture comptable des créances irrécouvrables, il est proposé de virer 1 000 € de l'article 6226 (honoraires) pour alimenter l'article 6541.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative.

La décision modificative concernant le budget des ordures ménagères est approuvée.

19. Échanges fonciers et institution d'une servitude de passage

Dans le cadre de la sécurisation de la ViaVercors en bordure du domaine routier départemental et de sa station de refoulement des eaux usées aux Jarrands, la Communauté de communes a convenu d'un accord d'échange foncier avec M. et Mme BERTRAND, propriétaires des parcelles B-883 et B-886 sur la commune de Villard de Lans.

Par cet échange foncier, la CCMV devient propriétaire de la parcelle B-886, d'une contenance de 27 m², pour élargir un passage piétons existant en bordure de route départementale RD 531.

De plus, une surface de terrain de 213 m², à détacher de la parcelle B-883 et référencée B-883-a, sera cédée gratuitement à la CCMV pour permettre une meilleure exploitation de la station de refoulement des Jarrands.

En contre partie de cet échange foncier, il est accordé à M. et Mme BERTRAND une servitude de passage sur la parcelle B-773 pour desservir la parcelle B-883-b sur laquelle ils projettent de réaliser une nouvelle construction à usage d'habitation. Il convient d'accepter l'acquisition à titre gracieux des parcelles référencées B-886 et B-883-a et d'accorder aux conjoints BERTRAND une servitude de passage sur la parcelle B-773.

Les échanges fonciers et l'institution d'une servitude de passage sont approuvés.

20. Questions diverses



CIMA-POIA 2015-2020	
Espace Valléen Vercors	
Nom de l'action :	Etude pré-opérationnelle pour une réorganisation touristique des 4 montagnes intégrée au sein du territoire Vercors
Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes du Massif du Vercors
Axe stratégique * :	3. Rendre lisible le territoire
Objectif OP* :	3.3 Organiser les moyens et outils de promotion
Action N° :	Priorité : 1
Contexte :	<p>Contexte général En matière de promotion touristique territoriale, c'est aujourd'hui le terme Vercors qui est porteur de sens tant pour les habitants et professionnels, que pour les personnes et institutions extérieures au territoire. Le terme Vercors correspondant également à un territoire de destination cohérent et reconnu, particulièrement pour la période hors neige, par les touristes. Cet état de fait prône pour une promotion touristique à l'échelle du massif comme un tout.</p> <p>Cependant, à ce jour et dans un contexte législatif en évolution, aucune collectivité n'est à la bonne échelle de territoire pour mener cette démarche : les questions de la gouvernance, du portage et du périmètre de cette promotion touristique, dans un dispositif pérenne dans le temps, restent entières. À terme, il est essentiel d'être en capacité de s'appuyer sur un dispositif / structure Vercors pour porter la promotion touristique et le développement de la marque Inspiration Vercors, actuellement en cours de déploiement et structuration par un collectif animé par le PNR du Vercors.</p> <p>Contexte CCMV Dans le contexte actuel de définition de sa compétence tourisme, de réflexion sur une organisation touristique pertinente au niveau intercommunal et d'élaboration d'une stratégie d'attractivité transversale de son territoire, la CCMV a besoin de continuer sa réflexion sur le dispositif 4 Montagnes pour clarifier les besoins spécifiques du territoire et l'articulation/complémentarité avec un dispositif à l'échelle Vercors, et également disposer d'éléments de calendrier sur cette construction spécifique 4 Montagnes en regard de la mise en place, à terme, d'un dispositif Vercors global.</p> <p>Cette étude complémentaire sera menée par la CCMV, en étroite articulation avec la</p>

	mission d'animation et de réflexion portée par le PNR Vercors dont l'objectif est de définir et mettre en place une structure de promotion touristique, un modèle économique et une gouvernance viable à l'issue du programme.			
Description et phasage :	Etude pré-opérationnelle pour définir un mode d'organisation et de promotion touristique à l'échelle des 4 montagnes qui doit s'intégrer au dispositif Inspiration Vercors, comprenant : - une phase de diagnostic et de complément d'étude - un accompagnement de la mise en œuvre de la nouvelle organisation touristique 4 Montagnes au sein de la destination Vercors			
Calendrier :	Année 1 (2016) :	Année 2 (2017) :	Année 3 (2018) :	Année 4 et 5 (2019 et 2020) <i>facultatif</i>
Date de début :	- Diagnostic, compléments d'étude - Accompagnement de la mise en oeuvre			
Date de fin :				
Objectif de l'action* :	Structurer de manière durable l'organisation de la promotion touristique à l'échelle des 4 Montagnes, dans un contexte réglementaire en évolution, avec l'objectif à terme qu'elle s'intègre à un futur dispositif Vercors. Cette structuration doit se construire dans le respect des complémentarités offertes par les territoires et en particulier celui des 4 montagnes.			
Critères d'évaluation* :	Indicateurs de résultats :			
	- Intégration opérationnelle de l'organisation touristique des 4 montagnes au sein de la destination Vercors			
	Indicateurs de réalisation :			
	- Rendu de l'étude			

DEPENSES : Nature des dépenses par postes	FCT	INV	RESSOURCES :		
Diagnostic et étude complémentaire			20 000 €	Conseil Régional (%)	0 €
				FEDER POIA (%)	0 €
			0 €	FNADT (%)	0 €

			0 €	CG 38 ou CG 26 (%)	0 €
			0 €	Autofinancement (%)	0 €
			0 €		
		TOTAL :	20 000 €	TOTAL	0 €

* Axe stratégique et Objectif opérationnel : se reporter au tableau d'actions

* Objectif de l'action : à quel résultat veut on arriver ? Montrer que l'action va permettre de passer un cap.

* Priorité : 1 = Action indispensable, prête à partir ; 2 = Action nécessaire mais plan de financement ou mise en œuvre à caler ; 3 = Action en cours de maturation

* Critères : quelle plus value l'action va apporter au territoire ?

- Indicateurs de réalisation : Qu'a ton réalisé par rapport à ce qui était prévu ?
- Indicateurs de résultats : Nombre de visiteurs en plus. Nombre de jours d'ouvertures en plus. Nombre de nuitées vendues en plus. Combien d'augmentation du panier moyen dépensé. Combien d'emplois créés. Combien d'énergie économisé. Etc...

Remarques :

ViaVercors – Liaison Lans/Engins

Nom de l'action	ViaVercors
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV)
Axe stratégique *:	Axe 2 : renforcer, développer l'attractivité et l'accessibilité pour tous
Objectif OP* :	XXXXXXXXXX
Action n°	Priorité :
Contexte :	Face aux changements climatiques et aux nouvelles attentes des clientèles vers les sports de nature, et dans la continuité de la réalisation des 50km de la ViaVercors, la CCMV souhaite renforcer sa diversification touristiques à l'échelle des 4 Montagnes en aménageant un nouveau tronçon de piste de déplacements doux entre les communes de Lans-en-Vercors et Engins.
Description et phasage :	<p>La ViaVercors est un itinéraire dédié aux circulations douces (marche, randonneurs, vélos, randonnées équestre, etc.) qui permet de faire connaître et de mettre en valeur le patrimoine, le paysage et les activités agricoles tout en créant du lien entre les professionnels du tourisme du Plateau du Vercors.</p> <p>Ce programme innovant de développement durable s'inscrit dans une démarche touristique globale à l'échelle du massif du Vercors. En effet, plusieurs itinéraires de déplacements doux sont en cours de réalisation sur le secteur du Diois-Royans et le Trièves.</p> <p>La ViaVercors est la première voie douce en montagne à vocation touristique et de loisir sur près de 50 km. C'est une « vitrine » du Plateau du Vercors pour un tourisme de proximité et d'éco-mobilité. Elle s'inscrit en parallèle dans une optique de démocratisation du développement durable en sensibilisant à la maîtrise de l'énergie.</p> <p>Actuellement, seule la commune d'Engins n'est pas connecté au réseau de la ViaVercors du fait de sa localisation géographique en fond de gorges et sur des pentes difficiles à aménager. Cette commune offre pourtant un potentiel touristique important par ses liaisons avec le bassin grenoblois ou plusieurs sites naturels tels que les gorges du Bruyants (site inscrit), le plateau du Sornin et de la Molière.</p> <p>La CCMV souhaite réaliser un nouveau tronçon de piste de 6 km entre la commune de Lans-en-Vercors et d'Engins pour finaliser le maillage des villages. Ce tronçon a pour objectif d'être le plus accessible pour tous en aménageant des passerelles en bois dans des secteurs de falaises ou de terrains en pente.</p> <p>Ce nouveau tronçon présente, en outre, l'avantage de pouvoir réutiliser</p>

	<p>l'emprise d'une piste forestière existante qui facilitera les négociations foncières et les procédures de défrichement.</p> <p>Enfin, à l'image de la ViaVercors, ce nouvel itinéraire permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'installer des mobiliers de confort et de lecture des paysages lesquels ont déjà été définis et réalisés sur des tranches précédentes, - d'étendre une signalétique dédiée, - d'étendre le réseau de partenaires et de socio-professionnels (ferme, hébergeurs, commerçants, etc.) qui bénéficient déjà d'une plus grande visibilité et promotion de leur activité et savoirs-faire. <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de tracé - Négociations foncières - Démarches liées à la loi sur l'Eau - Passation des marchés publics <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagement et de sécurisation - Installation de mobiliers de confort - Mise en tourisme et développement du réseau de partenaires 		
Calendrier	Phase 1 :	Phase 2 :	Phase 3 :
Date de début :	01/09/2016	01/04/2017	
Date de fin :	01/04/2017	31/12/2018	
Objectif de l'action :	<p>Développer les mobilités et l'itinérance douce pour tous</p> <p>Finaliser la ViaVercors, première voie douce en montagne, reliant les Villages du Plateau du Vercors</p>		
Critères d'évaluation* :	<ul style="list-style-type: none"> - Confort et sécurisation de l'itinéraire - Points de vue et lecture des paysages - Fréquentation de l'itinéraire - Nombre de partenaires - Nombre de mobiliers de confort 		

DEPENSES : Nature des dépenses par postes	FCT	INV		RESSOURCES :	
INVESTISSEMENT Etudes et honoraires, travaux d'aménagement de piste et/ou passerelles, mobiliers, signalétique		300 000 €	0 €	Conseil Régional (%)	0 €
FONCTIONNEMENT Animation et mise en tourisme	15 000 €		0 €	FEDER POIA (80 %)	252 000 €
			0 €	FNADT (%)	0 €
			0 €	CG 38 ou CG 26 (%)	0 €
			0 €	Autofinancement (%)	0 €
			0 €		
TOTAL :			0 €	TOTAL	0 €

Remarques :

CIMA-POIA 2015-2020

Adaptation et modernisation des lieux d'accueil et d'information des visiteurs

Nom de l'action	Adaptation et modernisation des lieux d'accueil et d'information des visiteurs
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV),
Axe stratégique *:	Axe 2 : Renforcer, développer l'attractivité, l'accessibilité et les outils de découverte du territoire pour tous Axe 3 : Rendre lisible le territoire à l'intérieur et de l'extérieur
Objectif OP* :	Adapter, organiser les lieux de vie et d'accueil et développer de nouveaux modes d'accueil
Contexte :	Transfert de la promotion touristique aux intercommunalités et réorganisation territoriales découlant de la loi NOTRe. Contexte d'évolution des attentes de la clientèle touristique. Emergence de nouveaux outils numériques de médiation et de nouveaux services disponibles sur le territoire. Existence d'une valeur patrimoniale de la plupart des lieux d'accueil sur le territoire. Volonté d'une cohérence territoriale et de mutualisation.
Description *:	En adéquation avec la stratégie de développement et d'organisation touristique définie par la CCMV en 2015 , il s'agit de réhabiliter, aménager, moderniser et améliorer l'accessibilité des OT existants en apportant de nouveaux services dont notamment : des points d'accueil numériques, des services liés aux nouvelles mobilités (informations auprès des touristes et visiteurs sur les différents moyens de déplacements alternatifs sur le territoire, regroupement de solutions intermodales , mise à disposition de Vélo à assistance électrique, d'autopartage, ...) et réhabilitation de la Grange Coyne, patrimoine de la commune d'Engins, pour en faire un lieu d'information – porte d'entrée du Vercors. Ces aménagements et ces réhabilitations devront permettre de valoriser le patrimoine bâti emblématique des lieux d'accueil du territoire et créer ou renforcer des lieux d'animation autour de ces lieux d'accueil et d'information. La cohérence territoriale sera assurée par l'appui d'une ingénierie mutualisée portée par l'intercommunalité et d'un cahier des charges commun . Les points d'information concernés sur le territoire de la CCMV sont : Les offices de tourisme de Lans en Vercors, Villard-de-Lans, Méaudre, Corrençon-en-Vercors, Autrans et les points d'information de St Nizier du Moucherotte et d'Engins.

	<p>L'action comportera 3 phases principales :</p> <p>- Phase 1 : Définition d'un cahier des charges commun et partagé Engagements des aménagements pour 2 lieux d'accueil</p> <p>- Phase 2 : Engagements des aménagements pour 3 lieux d'accueil - Phase 3 : Engagements des aménagements pour 2 lieux d'accueil</p>		
	Phase 1 :	Phase 2 :	Phase 3 :
Date de début :	Septembre 2016	Début 2017	Début 2018
Date de fin :	septembre 2018	Fin 2019	Fin 2020
Objectif de l'action :	<p>Adapter les lieux d'accueil aux nouvelles attentes des clients Montrer le territoire localement et à l'échelle du massif Développer la mobilité des points d'accueil physiques ou numériques (événements, départs d'activités) Mobiliser les acteurs touristiques autour de leur rôle d'ambassadeur Transformer les lieux d'accueil, en lieux de vie pour tous (habitants et visiteurs)</p>		
Critères d'évaluation* :	<p>Critères de résultats : - niveau de satisfaction de la clientèle (enquête) - nombre de services nouveaux apportés Critères de réalisation : - nombre de sites requalifiés</p>		

DEPENSES : Nature des dépenses par postes

FCT INV

RESSOURCES :

INVESTISSEMENTS

travaux d'aménagement et de réhabilitation			0 €	Conseil Régional (%)	0 €
création d'espaces d'accueil numériques,			0 €	FEDER POIA (80 %)	812 000 €
aménagements pour de nouvelles offres de mobilités,			0 €	FNADT (%)	0 €
aménagements de lieux d'animation autour des lieux d'accueil et d'information.			0 €	CG 38 ou CG 26 (%)	0 €
FONCTIONNEMENT					
Coordination et mise en œuvre des actions					
Communication			0 €	Autofinancement (%)	0 €
Outils et supports de valorisation du patrimoine (Gouffre Berger, patrimoine des JO,) et d'information touristique numérique			0 €		
TOTAL :	200 000 €	815 000 €	1 015 000 € €	TOTAL	0 €

Remarques :

Sentiers des crêtes 4 Montagnes

Nom de l'action	Sentiers des crêtes 4 Montagnes
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV)
Axe stratégique *:	Axe 2 : renforcer, développer l'attractivité et l'accessibilité pour tous
Objectif OP* :	
Action n°	Priorité :
Contexte :	Face aux changements climatiques et aux nouvelles attentes des clientèles vers les sports de nature, et dans la continuité de la mise en œuvre d'actions de diversification touristiques cohérentes à l'échelle l'espace valléen , la CCMV souhaite développer un « sentiers des crêtes » des 4 montagnes du Plateau du Vercors comme un lien naturel entre les villages-stations et avec les territoires voisins du massif.
Description et phasage:	<p>Pour accompagner le développement durable du territoire, l'objectif de ce « sentier des crêtes » est de créer un parcours pédestre offrant des points de vues exceptionnels sur le Vercors et reliant l'ensemble des villages-stations de la CCMV avec des liaisons vers les centres bourg. L'objectif ici est de liaisonner l'ensemble des parcours existants autour de la thématique forte des paysages et de la particularité des falaises du Vercors qui surplombent les vallées du Rhône, du Trièves et du Grésivaudan.</p> <p>Ce sentier sera destiné à un public de randonneurs itinérants permettant ainsi de conforter le territoire du Vercors comme un territoire de marche contemplative et sportive (marche nordique, trail) toute l'année.</p> <p>Ce sentier valorisera les sentiers déjà existants, notamment ceux de la Grande Traversée du Vercors (GTV) et s'inscrira en lien avec les sentiers existants sur le territoire (le GR 91, les sentiers du PDIPR, du PDSI, le tour des 4 Montagnes ...). Une communication sera élaborée pour guider les randonneurs et mettre en connexion les points d'intérêts et curiosités de ces sentiers : point de vue panoramique, passerelle suspendue dans le vide, relais et refuges existants, zones protégées et découverte botanique, liaisons avec les vallées et territoires voisins (Grandes traversée du Vercors, GR 91, cheminement le long de la Boume de St Nazaire en Royans à la Balme de Rencurel, ...).</p> <p>Lorsqu'il sera nécessaire, des sentiers seront réhabilités ou créer pour assurer la continuité de l'itinéraire de village en village. Ces aménagements seront simples, peu larges et réalisés par des équipes forestières non mécanisées.</p> <p>Ce sentier des crêtes constituera également un lien pour la valorisation des activités pastorales : offrir une information, sensibilisation et communication à</p>

	<p>l'ensemble des pratiques, sensibiliser les randonneurs à la valorisation des activités d'élevage.</p> <p>Une réflexion globale sera menée pour assurer la mise en tourisme de ce sentier en cohérence avec les autres aménagements et infrastructures touristiques du territoire, telle la ViaVercors. Ainsi des mobiliers de confort ou d'information pédagogique baliseront l'itinéraire et permettront de mieux découvrir les paysages, l'histoire des sites ou les formations géologiques du massif du Vercors.</p> <p>En complément, il pourra être développé des outils numériques de « ballades connectées » grâce à des applications pour smartphone.</p> <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des itinéraires et des points d'intérêts touristiques, pastoraux, botaniques et géologique - Etude des itinéraires à améliorer ou à créer - Définition du balisage et de la cartographie associée <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'amélioration des sentiers, de sécurisation ou de création - Travaux d'aménagement pour la lecture des paysages - Définition et réalisation des mobiliers de confort et/ou panoramique - Développement des outils de « ballades connectées » <p>Phase 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de refuges - mise en tourisme 		
Calendrier	Phase 1 :	Phase 2 :	Phase 3 :
Date de début :	01/09/2016	01/04/2017	01/01/2018
Date de fin :	01/04/2017	31/12/2017	31/12/2018
Objectif de l'action :	<p>Valoriser les points de vue exceptionnels Développer les mobilités et l'itinérance douce pour tous</p>		
Critères d'évaluation* :	<p>Critères de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes d'informations dans les OT, spécifiques à ce produit - évolution de l'activité induite chez les professionnels du tourisme (marche nordique, refuges, ...) - nombre de nuitées générées par cet itinéraire <p>Critères de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de points de vue valorisés/aménagés - nombre de produits touristiques créés - nombre de socio-pro partenaires mobilisés - nombre de point d'information aménagés pour la sensibilisation/information concernant l'économie alpestre 		

DEPENSES : Nature des dépenses par postes	FCT	INV		RESSOURCES :	
INVESTISSEMENT					
Etudes, honoraires, travaux, travaux sur refuges (en lien avec le Plan pastoral du territoire), aménagements et mobiliers		350 000 €	0 €	Conseil Régional (%)	0 €
FONCTIONNEMENT					
Mise en tourisme, animation et actions de sensibilisation	80 000 €		0 €	FEDER POIA (80 %)	344 000€
			0 €	FNADT (%)	0 €
			0 €	CG 38 ou CG 26 (%)	0 €
			0 €	Autofinancement (%)	0 €
			0 €		
TOTAL :			430 000 €	TOTAL	0 €

Remarques :

CIMA-POIA 2015-2020

Nom de l'action	Mettre en adéquation l'offre et la demande concernant l'hébergement touristique - Réchauffement des lits froids -
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV), Collectivités, acteurs privés (Co-propriétés, propriétaires, ...), groupements (SPL, SEM, ...)
Axe stratégique *:	Axe 1 : Intégrer de façon dynamique les enjeux sociaux et environnementaux de demain
Objectif OP* :	Accompagner l'adaptation de l'offre d'hébergements touristiques
ACTION n°	PRIORITE :
Contexte :	<p style="color: red;">Contexte partagé à l'échelle de l'espace valléen :</p> <p style="color: red;">Les hébergements restent la colonne vertébrale de l'activité touristique toute l'année, pour autant, toutes formes confondues, certains ont du mal à rester à niveau. Les lits froids, très nombreux sur le territoire, (co-propriétés et résidences secondaires) ont besoin d'incitations pour une remise en tourisme. De nombreuses études et diagnostics ont été réalisés sur le sujet ces dernières années, notamment sur les hôtels et les centres de vacances (CDDRA, Vercors Tourisme, Parc, Départements Drôme et Isère ...).</p> <p style="color: red;">Les enjeux sont connus mais la capacité d'autofinancement des hébergeurs est limitée. Les co-propriétés sont compliquées à mobiliser.</p> <p style="color: red;">Contexte territoire CCMV :</p> <p>En complément du contexte valléen, sur le territoire de la CCMV : une partie des lits touristiques ne sont pas ou peu commercialisés et il n'existe pas de réelle organisation/structuration de la commercialisation et de structuration de l'offre avec une montée en puissance de la location de particulier à particulier via internet.</p> <p>Par ailleurs, une réflexion sur une stratégie d'activité et de développement touristique du territoire de la CCMV (2015) est portée actuellement par l'intercommunalité en lien avec Vercors Tourisme, les communes et les OT. L'hébergement touristique (professionnel et diffus) constitue un élément indispensable à l'enjeu d'attractivité du territoire nécessitant de pouvoir répondre à la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en terme de quantité : en période de pic de fréquentation (11 500 habitants / environ 45 000 lits touristiques), - en terme de qualité : évolution des attentes et du niveau d'exigence de l'accueil et des services apportés (forte majorité de meublés touristiques).

Description et phasage:	<p>En lien et en adéquation avec le schéma local d'hébergement touristique qui sera mené en 2016 à l'échelle de l'espace valléen, la stratégie de développement et d'attractivité du territoire en cours de définition et les différentes politiques territoriales menées (notamment TEPOS/TEPCV, la politique régionale Montagne 2040, ...) :</p> <p>Volet 1 : Animation spécifique</p> <p>Volet 2 - Réhabilitation et amélioration performance énergétique - AMO, recensement du potentiel à réhabiliter (en lien avec le recensement effectué dans le cadre du PLU intercommunal, les actions menées par le CDDRA et en cohérence avec le schéma local d'hébergement de l'Espace Valléen) et définition des dispositifs financiers possibles pour la requalification d'appartements notamment les lits en pied de piste et d'hébergements dont les centres de vacances et de loisirs en partenariat avec les acteurs clés à motiver (banques locales, agences immobilières, communes, propriétaires, syndicats de copropriétés, EPFL, ...)</p> <p>Volet 3 – Structuration et mise en place d'outils pour la mise en tourisme des lits froids - Définition d'un outil/action d'organisation de mise en tourisme des lits diffus - Mise en œuvre de la stratégie foncière définie en cohérence avec le schéma local d'hébergement de l'Espace Valléen pour limiter la disparition de lits commerciaux, pour anticiper des projets à venir (à définir en lien avec le PLUi) et pour prévenir l'apparition de friche touristique.</p>		
Calendrier	Volet 1 :	Volet 2 :	Volet 3 :
Date de début :	Septembre 2016	Septembre 2016	Début 2017
Date de fin :	Fin 2020	Septembre 2018	Fin 2020
Objectif de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur des solutions de reconversion pour les friches touristiques • Favoriser la mise en tourisme des lits froids • Apporter des solutions pour la requalification des lits touristiques (CVL, Hôtels, grands ensembles en copropriété) 		
Critères d'évaluation* :	<p>Indicateur de résultat: X lits froids remis en tourisme / en marché X lits touristiques requalifiés</p> <p>Indicateur de réalisation: Nb de jours d'animation Nb de partenaires privés/ propriétaires mobilisés Rendu de l'étude et de l'état des lieux Outil mis en place</p>		

--	--

DEPENSES : Nature des dépenses par postes	FCT	INV		RESSOURCES :	
Animation 2016-2020			0 €	Conseil Régional (%)	0 €
AMO - montage des dispositifs financiers			0 €	FEDER POIA (80 %)	272 000 €
Création d'outils informatiques et suivi et évolutions techniques de l'outil			0 €	FNADT (%)	0 €
			0 €	CG 38 ou CG 26 (%)	0 €
			0 €	Autofinancement (%)	0 €
			0 €		
TOTAL :	340 000 €		0 €	TOTAL	0 €

Remarques :

CIMA-POIA 2015-2020

Nom de l'action	Emploi et saisonnalité : Déprécarisation des emplois saisonniers dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration et l'animation
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes du Massif du Vercors
Axe stratégique *	Axe 1 : intégrer de façon dynamique les enjeux sociaux et environnementaux de demain
Objectif OP*	1.7. Consolider le parcours professionnel des saisonniers
Priorité * (1 ; 2 ou 3)	1
Contexte :	<p>Le territoire de la Communauté de Communes du Massif du Vercors est marqué par une fréquentation touristique à forte saisonnalité, comprenant une saison hivernale et une saison estivale. Les secteurs d'activité de l'hôtellerie-restauration-animation sont directement touchés par cette saisonnalité. En 2012, le plateau compte 211 entreprises dans ces secteurs, dont la moitié emploie au moins 1 salarié. Au total ils génèrent entre 400 et 450 emplois directs (source INSEE/CLAP/2012).</p> <p>Il est observé par la Maison de l'emploi des 4 Montagnes (MDE4M), une faible attractivité de ces emplois (précarité, emplois peu qualifiés...) et des difficultés de recrutement (saison courte, manque de motivation des candidats, peu de candidatures...).</p> <p>Face à cette inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi, les acteurs locaux souhaitent faire évoluer ces emplois au statut précaire (vus le plus souvent par les chercheurs d'emplois comme une succession de « petits jobs » et non comme de vrais emplois), vers des emplois permettant la construction d'un véritable projet professionnel.</p> <p>Cette expérimentation proposée dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration et l'animation, a également pour vocation à être reproductible et transposable à d'autres secteurs d'activités et d'autres territoires confrontés à la même problématique de la précarisation de l'emploi.</p>
Description *	<p>Le projet consiste à créer et expérimenter des outils et des services pour les employeurs et les demandeurs d'emplois des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'animation du territoire de la Communauté de Communes du massif du Vercors, pour favoriser un emploi durable des salariés tout en améliorant qualitativement et quantitativement la réponse aux offres d'emplois pour les employeurs.</p> <p>Ce projet repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la co-construction des actions avec les demandeurs d'emplois, les salariés, les employeurs et les représentants de la branche. - la mobilisation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des employeurs pour permettre la mise en oeuvre des actions définies.

Le projet comporte 4 principales phases :

Phase préalable (année 1) :

La phase préalable a pour objectif de préparer la gouvernance du projet et son animation.

=> **Les étapes :**

- Partage du projet et mobilisation des employeurs, des représentants de la branche, des représentants des salariés et des demandeurs d'emplois pour constituer un groupe de pilotage.
- Définition en commun du profil de poste et publication de l'offre d'emploi pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission à mi temps pour l'animation du projet,
- Recrutement du/de la chargé(e) de mission.

=> **Durée de réalisation :** 3 mois

Phase 1 - Réalisation d'un diagnostic opérationnel et co-construction d'un plan d'action (année 1) :

La phase 1 a pour objectif de réaliser un état des lieux, de construire collectivement des solutions et les traduire en action en s'appuyant sur un groupe restreint de 10/12 professionnels et de 10/12 demandeurs d'emplois. Cette étape permettra de réaliser un diagnostic très ciblé et opérationnel reposant sur une analyse approfondie de cas concrets.

=> **Les étapes :**

- réalisation d'un diagnostic partagé des pratiques des entreprises en matière d'organisation ; de recrutement et de gestion du personnel auprès d'un public cible de 10/12 entreprises volontaires,
- identification des freins chez les chercheurs d'emplois auprès d'un public cible de 10/12 volontaires,
- réalisation d'un benchmark des pratiques sur d'autres territoires de montagne,
- définition de solutions et d'actions en associant des employeurs, des demandeurs d'emploi, des représentants de la branche et des salariés pour rapprocher l'offre et la demande d'emplois,
- choix des actions à engager en phase 2.

=> **Durée de réalisation :** 9 mois

Phase 2 - Expérimentation du plan d'actions (année 2) :

La phase 2 a pour objectif la mise en œuvre du plan d'actions co-construit en phase 1 : mise en œuvre des propositions concrètes en matières de déprécarisation des emplois dans le but de fidéliser les salariés qualifiés pour les employeurs.

=> **Les étapes :**

- Communiquer les résultats de la phase 1 auprès des professionnels de la branche
- Constituer un groupe d'employeurs et un groupe chercheurs d'emplois pour réaliser l'expérimentation et évaluer le dispositif :
 - mise en place d'un accompagnement à la définition d'un parcours professionnel pour les chercheurs d'emploi,
 - mise en place d'un accompagnement individuel et collectif des entreprises dans la réflexion de leur organisation, leurs besoins et les réponses à leur problématiques d'emploi et dans la mise en oeuvre des actions identifiées en phase 1,
 - mobilisation des autres partenaires éventuellement identifiés en phase 1, pour la mise en oeuvre du plan d'actions (organismes de formation, collectivités locales, ...)

=> **Objectifs quantitatifs et qualitatifs :**

- 10 chefs d'entreprises accompagnés, mobilisés et impliqués dans la mise en oeuvre du projet
- 20 chercheurs d'emplois
- un cahier de propositions concrètes et fiables pour un emploi « durable »

=> **Durée de réalisation de la phase :** 12 mois

Phase 3 - Ouverture du dispositif à l'ensemble des chercheurs d'emplois et employeurs du secteur d'activité concerné (année 3) :

L'objectif de cette troisième phase est d'étendre le nombre de bénéficiaires et confirmer l'intérêt du dispositif à la fois pour le public cible et les acteurs du territoire (collectivités, MDE4M, acteurs de l'emploi et de la formation, ...).

=> **Les étapes :**

- mobiliser de nouveaux bénéficiaires : employeurs et salariés, - poursuivre la mise en œuvre du plan d'action,
- évaluer le dispositif.

=> **Objectifs quantitatifs et qualitatifs :**

- 12 chefs d'entreprises accompagnés et formés sur la gestion du personnel des emplois et de la compétence,
- 25 chercheurs d'emploi bénéficiaires de l'accompagnement
- un bilan complet de l'expérimentation en vue de sa pérennisation et de sa transposition à d'autres secteurs d'activités et d'autres territoires.

=> **Durée de la réalisation de la phase 3 :** 12 mois

Perspectives les années suivantes :

Les outils et les méthodes d'accompagnement développés dans le cadre de cette démarche innovante permettront à la fois de pérenniser la démarche engagée dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration et l'animation mais aussi de les transposer à d'autres territoires et d'autres secteurs d'activités concernés par les problématiques de saisonnalité.

Calendrier :	Année 1 (2016) :	Année 2 (2017) :	Année 3 (2018) :	
Date de début :	Phase préalable et phase 1	Phase 2	Phase 3	
Date de fin :				
Objectif de l'action *	<p>- Comprendre les raisons de la non attractivité du secteur pour les demandeurs d'emplois ;</p> <p>- Sécuriser les parcours professionnels dans les secteurs d'activités du tourisme et permettre l'accès à des emplois plus stables ;</p> <p>- Accompagner les entreprises dans la réflexion de leur organisation, leurs besoins et les réponses à leurs problématiques d'emploi ;</p> <p>- Capitaliser la co-construction et l'expérimentation d'actions permettant la sécurisation des parcours professionnels ;</p> <p>- Valoriser cette démarche innovante auprès des entreprises et secteurs d'emplois concernés et la transposer à d'autres secteurs d'activité et d'autres territoires.</p>			

Critères d'évaluation*	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps moyens des recrutements par les employeurs adhérents / temps moyens des recrutements habituellement observés dans le secteurs, - Nombre d'emplois stables proposés par les entreprises participant à l'expérimentation - Turn-over des salariés dans les entreprises participant à l'expérimentation / turn-over habituellement observé dans le secteur - Durée des périodes d'inactivité des demandeurs d'emploi accompagnés - Taux d'accès à la formation / à la pluriformation des demandeurs d'emploi accompagnés <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires employeurs du dispositif en phase 1 et en phase 2 - nombre de bénéficiaires chercheurs d'emplois et salariés du dispositif en phase 1 et en phase 2 - Nombre d'actions concrètes mises en oeuvre en matière d'emploi durable 																			
Nature des dépenses *	<p>Dépenses de fonctionnement basées sur un emploi à 0,5 ETP et frais annexes (déplacement, frais postaux, téléphone, communication) : 63.990 € sur trois ans.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Dépenses en €</th> <th style="width: 15%;">Phase 1</th> <th style="width: 15%;">Phase 2</th> <th style="width: 15%;">Phase 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>animation</td> <td>15.000 €</td> <td>20.000 €</td> <td>20.000 €</td> </tr> <tr> <td>Frais annexes</td> <td>2.030 €</td> <td>3.480 €</td> <td>3.480 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>17.030 €</td> <td>23.480 €</td> <td>23.480 €</td> </tr> </tbody> </table>				Dépenses en €	Phase 1	Phase 2	Phase 3	animation	15.000 €	20.000 €	20.000 €	Frais annexes	2.030 €	3.480 €	3.480 €	Total	17.030 €	23.480 €	23.480 €
Dépenses en €	Phase 1	Phase 2	Phase 3																	
animation	15.000 €	20.000 €	20.000 €																	
Frais annexes	2.030 €	3.480 €	3.480 €																	
Total	17.030 €	23.480 €	23.480 €																	

Plan de financement estimatif :

Subvention Région Rhône Alpes	Subvention FEDER POIA	Subvention FNADT	Auto financement	Total
%	%	%	%	100 %
€	€	€	€	€

* Axe stratégique et Objectif opérationnel : se reporter au guide CIMA-POIA

* Description : préciser le périmètre sur lequel se déroule l'action

* Objectif de l'action : à quel résultat veut on arriver ? Montrer que l'action va permettre de passer un cap.

* Priorité : 1 = Action indispensable, prête à partir ; 2 = Action nécessaire mais plan de financement ou mise en œuvre à caler ; 3 = Action en cours de maturation

* Critères : quelle plus value l'action va apporter au territoire ?

Indicateurs de réalisation : Qu'a ton réalisé par rapport à ce qui était prévu ?

Indicateurs de résultats : Nombre de visiteurs en plus. Nombre de jours d'ouvertures en plus. Nombre de nuitées vendues en plus. Combien d'augmentation du panier moyen dépensé. Combien d'emplois créés. Combien d'énergie économisé. Etc...

*Nature des dépenses : précisez le type de dépenses et si c'est du Fonctionnement ou de l'Investissement

Remarques :